



## COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 30 juin 2016

L'an deux mille seize, le trente juin à 18h30

**Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU**  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

**Etaient présents** : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, K. ORCEL, D. DIAZ, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, T. SOLIER, A. BLANCHET, H. RICHARD, A. GAUTRAND, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

**Etaient excusés** :

**Etaient absents** : C. ASSIER (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE), N. FORT (POUVOIR A B. LACAN), B. OZANEUX (POUVOIR A C. CONDOMINES), C. ALIBERT (POUVOIR A E. GAZEL), F. FABRE (POUVOIR A M. DURAND).

**Secrétaire de séance** : MONSIEUR LEFEVERE

**Secrétaire auxiliaire de séance** : MADAME GERALDINE DESCARGUES, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES.



### **Monsieur le Maire**

« ...pour débiter ce Conseil à l'heure, s'il vous plaît.  
Bien, je demande à la Direction Générale de bien vouloir faire l'appel. »

**18h30** – Ouverture de la séance.

Monsieur DARDE, Directeur du Pôle Projet Urbain et Aménagement de la Mairie fait l'appel.

### **Monsieur le Maire**

« Merci, beaucoup. Donc, je vous propose d'adopter le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Y a-t-il des remarques sur ce compte-rendu ? S'il n'y a pas de remarque, je le mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc, le compte-rendu est donc approuvé. »

***Adopté à l'unanimité***

## **Monsieur le Maire**

« Je vous propose une modification à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, puisque compte tenu de la procédure qui a été engagée, je vous informe que je retire la délibération N° 3 : portant transfert du rattachement de l'Office Public de l'Habitat à la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, dans le cadre de la sérénité donc de la procédure, qui a été engagée. »

## **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :**

### **01. "Motion en faveur du maintien des Services Publics Hospitaliers de proximité"**

« Et je vous propose de débiter l'Ordre du Jour, avec une motion donc en faveur du maintien du Service Public Hospitalier dans la..., je dirais, l'engagement que la Communauté de Communes a pu prendre le 1<sup>er</sup> juin et la Commune de Millau donc s'associe à cette motion de la Communauté de Communes, que je vais vous lire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante dans les mêmes termes que celle adoptée le 1<sup>er</sup> juin courant par la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S) Midi Pyrénées a notifié le 27 mai 2016, sa décision d'autoriser sous conditions particulières, l'activité de soins de Gynécologie-Obstétrique en hospitalisation à temps complet pour la Maternité du Centre Hospitalier de Millau, suite à injonction.

Cette autorisation accordée pour une durée de 5 ans, a commencé à courir le 28 mai 2016 sous contrainte du résultat positif d'une visite de conformité réalisée par l'ARS, dans un délai de 6 mois.

Par ailleurs, cette autorisation est subordonnée à la mise en œuvre effective d'un projet médical partagé sur le territoire du Sud-Aveyron pour garantir la qualité et la sécurité de la prise en charge des parturientes et des nouveaux nés, reposant sur :

- premier point : l'organisation d'une offre de soins en périnatalité graduée ;
- le fonctionnement en équipe médicale territoriale : permanence et continuité des soins, staff et formation en commun, dossier médical partagé ;
- la mutualisation des équipes de sages-femmes ;
- un projet de soins partagé s'inscrivant dans une stratégie globale de prise en charge, en articulation avec le projet médical partagé.

Par cette motion, les Élus de la Ville de Millau :

- prennent acte de cette décision favorable, mais demeurent très vigilants, quant à la mise en œuvre des conditions particulières et notamment de la visite de conformité ;
- entendent réaffirmer leur profond attachement au maintien d'un Service Public Hospitalier de proximité ;
- et enfin, resteront fortement mobilisés pour la défense de la qualité du Service Public Hospitalier et de sa Maternité en assurant la sécurité sanitaire des patients, parents et enfants sur le territoire.

Donc, après lecture de cette motion, je vais mettre cette motion aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Cette motion est donc adoptée à l'unanimité, ce dont je vous remercie. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :**

**02. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération

***Le Conseil Municipal prend acte***

**Arrivée de Monsieur Patrice GINESTE à 18 h 36**

**Arrivée de Madame Emmanuelle GAZEL à 18 h 36**

**Arrivée de Madame Albine DALLE à 18 h 36**

**Arrivée de Monsieur Philippe RAMONDENC à 18 h 36**

**Arrivée de Madame SYLVIE AYOT à 18 h 37**

**Arrivée de Madame Karine ORCEL à 18 h 39**

« Voilà pour ce qui concerne les décisions du Maire. Monsieur DURAND ? Vous avez la parole. »

**Monsieur DURAND**

« Oui, bonsoir. Juste pour vous dire que je ne sais pas moi ? Sur la 51, je ne sais pas où se trouve l'Esplanade Françoise MITTERAND. Et plus sérieusement, on ne pourrait pas avoir des précisions sur la 49, s'il vous plaît. »

**Monsieur le Maire**

« Je ne pense pas avoir lu Françoise... »

**Monsieur DURAND**

« Non, mais c'est écrit Françoise, vous avez... »

**Monsieur le Maire**

« ...erreur, je ne suis pas tombé dans le panneau et puis pardon, vous me demandiez sur quelle... »

**Monsieur DURAND**

« Des précisions sur la 49, s'il vous plaît. »

**Monsieur le Maire**

« Alors, on vous donnera, toujours pareil, comme il s'agit de..., je cherche le mot..., je les ai mis là..., comme il s'agit de personnel, nous vous donnerons plus d'informations en aparté, pour l'instant je ne peux pas vous dire plus que simplement un Agent Municipal, qui a déposé via le Tribunal Administratif de Toulouse un recours pour excès de pouvoir concernant la décision du Maire du 16 décembre 2014, modifiant son affectation, voilà, comme il s'agit d'un Agent, nous vous donnerons plus de renseignements hors cadre du Conseil, voilà. Merci beaucoup.

Alors, s'il n'y a pas d'autres questions, nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance, que j'ai oublié de faire tout à l'heure. Donc, Monsieur LEFEVERE. Merci beaucoup. »

**Arrivée de Monsieur Hugues RICHARD à 18 h 54**

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 : RETIREE**

**3. "Transfert du rattachement de l'Office Public de l'habitat à la Communauté de Communes Millau Grands Causses"**

## **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 bis :**

### **3.bis "Extension de périmètre de la Communauté de Communes Millau Grands Causses à la Commune de Le Rozier"**

« Donc, je vais passer à la délibération portant le n° 3 bis, qui concerne l'extension de périmètre de la Communauté de Communes Millau Grands Causses à la Commune de Le Rozier. Donc, comme il s'agit d'une..., comment dire, d'une délibération avec un protocole un peu particulier, je vais vous la lire de façon à ce qu'il n'y ait pas ensuite de difficulté sur l'adoption de cette délibération, puis nous pourrons bien évidemment la commenter par la suite. Alors :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Article 35 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2016-04-01-BCT du 24 mars 2016 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Aveyron,

Vu l'Arrêté n° 2016-162-03-BCT du 10 juin 2016 portant projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes Millau Grands Causses à la Commune de Le Rozier en Lozère,

Considérant que par délibération du 8 décembre 2015 la Commune de Le Rozier, située dans le Département de la Lozère, a demandé à rejoindre la Communauté de Communes Aveyronnaise de Millau Grands Causses,

Considérant que l'extension de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses à la Commune de Le Rozier est prévue par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Aveyron,

Considérant que le 3 juin 2016 la Commission Départementale de la Lozère a émis un avis favorable au rattachement de la Commune de Le Rozier à la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner son accord et là nous devons délibérer, absolument le Conseil Municipal de Millau lui doit délibérer, ce qui n'est pas le cas pour les autres Communes, qui doivent donner un accord si elle le souhaite, mais si elles ne se manifestent pas dans un délais de 75 jours, leur accord est réputé favorable, voilà. Mais, nous nous devons délibérer. Donc de donner son accord au projet d'extension, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, du périmètre de la Communauté de Communes Millau Grands Causses à la Commune de Le Rozier (Lozère) ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier. »

Donc, voilà qui est me semble-t-il pour notre Communauté de Communes une très bonne nouvelle de pouvoir étendre notre périmètre, de pouvoir l'étendre sur une Commune qui est intimement liée à trois autres Communes de notre Communauté de Communes, je veux bien évidemment dire, parler de Peyreleau, je veux parler du Rozier et de Mostuéjols, qui sont trois Communes qui font parties de la même unité de vie, donc je trouve tout à fait pertinent que la Commune, alors on va dire du Rozier, parce qu'on a plus l'habitude de la dire comme ça, que de dire de la Commune de Le Rozier, puisse venir nous rejoindre, c'est aussi pour nous un point important en matière touristique, puisqu'il y a toujours un long combat entre le fait de savoir si les « Gorges du Tarn » étaient en Aveyron ou en Lozère, là avec l'arrivée de la Commune du Rozier, nous rapprochons les « Gorges du Tarn » sur le territoire de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, donc c'est bien évidemment avec beaucoup de conviction que je vous inviterai à voter favorablement cette délibération et bien évidemment le Conseil de Communauté viendra dans les délais qui sont les siens pour la proposition de cette intégration qui devrait donc arriver au plutôt, mais qui modifiera aussi donc la représentation à la Communauté de Communes, mais ça se seront des éléments qui seront développés ultérieurement après la délibération de la Communauté de Communes, voilà. Donc, je vous propose de..., j'ouvre le débat sur cette délibération et de recueillir vos avis pour ceux qui voudraient bien vouloir les exprimer.....

... tout à fait la population a été sollicitée et bien évidemment l'adhésion à la Communauté de Commune a remporté un franc succès.

Donc, s'il n'y a pas de commentaire, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour votre accord pour cette extension, je l'ai déjà dit, mais je profite de le redire à cet instant, je pense qu'à la fois, de part les orientations et notamment la Loi « NOTRE » qui est rappelée dans cette délibération, mais par la..., je dirai, par l'évolution naturelle des choses, notre Communauté de Communes a une vocation évidente à s'agrandir, à s'agrandir en terme de contours géographiques et topographiques, mais aussi à s'agrandir et à évoluer en matière de compétences et en matière de transfert de compétences et je sais que c'est un sujet que le Président PRETRE a engagé et il aura tout notre soutien et tout mon soutien dans cette perspective, voilà. Merci beaucoup. Oui, Monsieur CHIOTTI? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Bonsoir à tout le monde. Je suis favorable, par contre j'aurai aimé savoir ce qu'en pense les élus de la Lozère, là-bas ? Est-ce qu'ils ont envie de voir partir Le Rozier et le voir enterré chez nous ? »

**Monsieur le Maire**

« Alors, je l'ai dit dans les attendus... »

**Monsieur CHIOTTI**

« Oui, mais ! »

## **Monsieur le Maire**

« ...il y a un avis favorable du Département de la Lozère, donc de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, qui est l'équivalent de celle que nous avons qui a statué favorablement et donc le Préfet de la Lozère a statué favorablement, voilà. Merci beaucoup. »

***Adopté à l'unanimité***

## **Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 04 :**

### **4. "Acquisition d'une licence de débit de boissons de IV<sup>ème</sup> Catégorie"**

#### **Monsieur le Maire**

« Donc, je vais rapporter la délibération n° 4 au nom de Monsieur ASSIER, qui a été amené à quitter Millau cet après-midi pour des raisons personnelles. Elle concerne l'acquisition d'une licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie. Vous savez que le CCAS est propriétaire par don depuis les années 70, d'un bâtiment au fond de l'avenue « Gambetta » dont le rez-de-chaussée, était en partie occupé par un bar. Le détenteur donc de la licence est le gestionnaire de bar, souhaitant faire valoir ses droits à la retraite, a fait part donc au CCAS de sa volonté d'arrêter son activité et de trouver un repreneur pour le bar, ce qui n'a pas été possible compte-tenu de l'état et de la difficulté d'aménager le rez-de-chaussée et du bâtiment en totalité, donc nous avons convenue avec le CCAS donc :

- d'une part : que le CCAS et c'est passé en délibération du dernier Conseil d'Administration, achète le fond de commerce donc à Monsieur ESCALIER, donc comme ça, il peut partir à la retraite et ne pas avoir à rechercher de repreneur. Le bâtiment sera..., mais peut-être que Monsieur NIEL pourra en dire deux mots tout à l'heure, sera une réhabilitation est envisagée du bâtiment avec une convention par l'intermédiaire du Pact Aveyron pour y faire du logement et la Commune a souhaité et c'est l'objet de cette délibération.

- la Commune a souhaité acquérir la licence IV, dans la perspective future de l'aménagement des berges et des quais « Sully-Chaliès », si un restaurant ou un débit de boisson saisonnier ou autre pouvait s'installer à cet endroit-là, la Commune aurait déjà la licence IV puisque nous n'avons pas..., nous sommes au quota maximum de licence IV sur le territoire et nous ne pourrions pas faire venir de licence IV complémentaire, donc nous la gardons, je dirai en réserve, ceci dit, il suffit..., et je me tourne vers Madame SULPICE pour ne pas dire de bêtise, qu'elle soit en attendant d'être pleinement utilisée, au moins prêtée une fois par an à une association qui nous la demanderait pour qu'elle puisse continuer à exister, voilà. Et donc, pour terminer sur la délibération, je laisserai la parole et Monsieur NIEL, donc cette délibération qui sera proposée au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition d'une licence de IV<sup>ème</sup> catégorie, au prix de 5 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

Donc, Monsieur NIEL, si vous souhaitez intervenir. »

#### **Monsieur NIEL**

« Je crois que vous avez dit en grande partie..., vous avez fait un résumé très correct de..., le dernier Conseil d'Administration du CCAS a voté à l'unanimité le rachat du bail commercial donc à Monsieur ESCALIER, parce que c'est un bâtiment qui est délabré, mais terriblement délabré. Donc nous sommes en travail collaboratif avec le Pact Aveyron, pour essayer de faire deux appartements au premier étage et au deuxième étage sachant qu'au rez-de-chaussée, on ne peut pas faire ni des bureaux, ni des appartements parce que c'est inondable, voilà. Il faut savoir que le CCAS pour être complètement transparent, le CCAS a racheté le bail commercial 25 000 €, voilà. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets cette délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

***Adopté à l'unanimité***

## **Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 05 :**

### **5. "Règlement d'utilisation de la vidéoprotection de la Ville de Millau"**

#### **Monsieur le Maire**

« Délibération n°5, donc toujours au nom de Monsieur ASSIER, qui concerne l'adoption du règlement d'utilisation de la vidéo-protection sur la Ville de Millau. Donc, nous avons eu l'occasion de nous exprimer à plusieurs reprises là-dessus, sur notre volonté donc d'implanter un dispositif de vidéo-protection sur la Commune de Millau, qui va se faire en plusieurs phases dès l'année 2016 et le développement de cette vidéo-protection, ce dispositif de vidéo-protection, nous impose d'adopter un règlement, un règlement d'utilisation de cette vidéo-protection, que vous avez en annexe, qui fixe notamment toutes les règles relatives donc à l'information du public, aux conditions d'exploitation donc des caméras. Mais, aussi que le public soit informé des conditions de conservation des images, de destruction des images, de communicabilité ou pas de ces images, donc ce règlement fixe toutes ces dispositions sous, bien évidemment, l'autorité de la CNIL et du CLSPDR, puisque maintenant il faut rajouter le R à CLSPD pour Radicalisation, donc qui a été saisi de ce projet, qui a validé ce projet et qui été informé donc et lors de sa dernière séance de la mise en place de ce règlement d'utilisation. Donc, cette délibération vous demande :

- d'approuver le règlement d'utilisation de la vidéo protection ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur DURAND ? »

#### **Monsieur DURAND**

« Oui, moi je ne vais revenir sur le débat que nous avons déjà eu sur l'installation ou non de cette vidéo-surveillance, parce que je n'adopterai pas la *novlangue orwellienne*, qui voudrait l'appeler vidéo-protection. Mais, bon ça c'est un autre sujet. Mais, je me suis un peu renseigné et j'ai remarqué que dans beaucoup de Villes, donc Béziers notamment il existait aussi pour garantir les libertés intellectuelles..., intellectuelles, individuelles même je dirai, des Comités, qu'on dit d'éthiques, qu'on pourraient appeler le Comité de Surveillance, qui est constitué d'élus à prorata de l'opposition, comme de la majorité, d'institutions et aussi d'associations représentatives des Droits de l'Homme. Est-ce que nous ne pourrions pas faire ça à Millau ? Afin qu'il y ait un meilleur suivi de cette vidéo-protection, vue que ce n'est pas prévu dans votre règlement intérieur. Merci. »

#### **Monsieur le Maire**

« Alors, je retiens ce que vous dites, en indiquant toutefois que c'est la mission qui a été donnée au CLSPD et tous les éléments que vous venez de détailler sont présents au sein du CLSPD et jusqu'à présent toutes les étapes de mise en place du dispositif de vidéo-protection ont été présentées et adoptées et validées par le CLSPD. Mais, je suis tout à fait près à ce que, y compris sous l'égide du CLSPD, une structure telle que celle que vous venez de présenter puisse être étudiée. Je demanderai à la Direction Générale de regarder le cadre juridique de ce type d'équipement. Ça ne me pose aucun problème. Mais, je vous dis, si ça n'a pas été précisé de cette façon, c'est vraiment parce que la totalité de la démarche de la vidéo-protection est placée sous l'égide du CLSPD. »

#### **Monsieur DURAND**

« Et vous pouvez nous rappeler les composantes du CLSPD ? S'il vous plaît. »

#### **Monsieur le Maire**

« Alors, je vous les dirai de tête et je suis sûr que je vais en oublier, mais le CLSPDR, puisqu'il faut rajouter Radicalisation, donc le R est sous la vice-présidence du Procureur de la République, sont présents donc les Représentants de l'État, bien évidemment, donc le Sous-Préfet au premier chef, sont présents les représentants des autorités de Police, sont présents les représentants des autorités de Gendarmerie, sont représentées les Associations que je vais essayer de citer de tête : donc les Centres Sociaux, Myriade, le Planning Familial, l'Association d'accès aux Droits, Millau Ségur, la Mission Locale.... »

#### **Madame GAZEL**

« ?????????????? »

#### **Monsieur le Maire**

« ... alors ça c'est pour les associations. Je pense que je dois en oublier une ou deux, mais c'est..., voilà. Nous avons ensuite les représentants de l'Éducation Nationale, avec les représentants des Collèges et Lycées et les représentants..., et notamment Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale. Nous avons le Conseil Départemental, qui est représenté. Nous avons le CCAS, qui est représenté. Et puis, bien évidemment, la Mairie est représentée.... »

#### **????????????????**

« C'est bon, c'est bon... »

#### **Monsieur le Maire**

« ... la MJC est représentée, voilà et j'en oublie inévitablement, parce que véritablement tous les..., un grand nombre de structures est présente au.... »

#### **Monsieur DURAND**

« Excusez-moi ! Et où voit-on le rôle du CLSPD dans votre règlement intérieur, je ne le trouve pas. »

#### **Monsieur le Maire**

« Non ! Je n'ai pas dit qu'il était prévu dans le règlement intérieur, j'ai dit que le règlement intérieur et toutes les opérations de développement de la vidéo-protection étaient placées sous l'autorité du CLSPD. Mais pour aller dans votre sens, je veux bien que l'on intègre.... »

**Monsieur DURAND**

« ... dans le règlement intérieur ! »

**Monsieur le Maire**

« ... on peut l'intégrer dans le règlement intérieur, si vous le souhaitez, ce type de choses. Moi, il n'y a pas.... »

**Monsieur DURAND**

« C'est notre demande en tout cas ! »

**Monsieur le Maire**

« ... ça ne me pose pas de difficulté, on voit l'élément de faisabilité juridique sans aucune difficulté, voilà. »

**Monsieur DURAND**

« Merci ! »

**Monsieur le Maire**

« Donc, Madame GAZEL ? »

**Madame GAZEL**

« Oui, deux questions, s'il vous plaît !

- La première c'est vraiment relatif au fonctionnement de la vidéo-protection, parce qu'on avait voté l'investissement, là donc il est question de mise à disposition de personnel pour regarder en permanence, pas la nuit je crois, les caméras de vidéo-protection. Est-ce que vous avez évalué le coût en fonctionnement pour la Ville ? Ça c'est la première question.

- Et la deuxième question, c'est par rapport, alors je sors un peu du cadre, mais c'est par rapport à la cohérence de votre projet en terme de sécurité. On est très souvent et j'imagine que vous aussi, c'est pour ça que je pose la question ce soir, interpellé par des habitants des quartiers, dans lesquels la lumière est coupée la nuit. Je voulais savoir, jusqu'à quand vous pensiez continuer cette expérimentation, avec quels critères vous allez étudier sa généralisation ou bien au contraire son arrêt. Parce que c'est vrai que je pense que peut-être que le quartier de Malhourtet, par exemple n'est pas le meilleur quartier pour mener cette expérimentation d'une part. D'autre part, sur les horaires, il nous revient souvent que ça ne correspond pas aux horaires de travail des gens et qu'il y a plusieurs personnes, en fait la plage est trop étendue. Est-ce qu'on ne pourrait pas réduire un peu cette plage ? Moi, je reste, enfin on reste foncièrement pour sur le principe. Mais, c'est sur la gestion de l'expérimentation que je vous questionne, voilà. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Alors, je veux bien répondre sur les deux éléments et puis je laisserai Monsieur LEFEVERE, s'il y a des compléments. Alors, sur le coût, alors très honnêtement sur le coût, alors ce que nous avons fait c'est mutualiser le personnel présent dans les effectifs de Police Municipale pour réduire le nombre de recours supplémentaires, puisque nous n'avons pris que deux emplois aidés pour la vidéo-protection, le reste c'est à mutualiser.

Sur les horaires de fonctionnement, je ne dit pas que ça ne fonctionnera pas la nuit. Alors, je sais qu'il y a des choses qui sont parties comme ça, à un moment donné le propre de la vidéo-protection..., ce que nous ne pouvons pas faire, ce qui est clair c'est 365 jours sur 365, 24 heures sur 24, mettre quelqu'un derrière, compte-tenu du coût que cela aurait pour la Collectivité. Par contre, on ne va pas annoncer avec des lettres et des chiffres rouges tous les jours : « Attention la vidéo-protection fonctionne de telle heure à telle heure. » Sinon ça n'a aucun intérêt, voilà, donc je ne dis pas que la vidéo-protection ne sera pas surveillée la nuit. Quoiqu'il en soit, elle ne sera pas au moment où il n'y aura pas de visionnage direct. Le dispositif ne sera pas pour autant inopérant, puisqu'il y a l'enregistrement des images, voilà, donc il y a au moins cette fonctionnalité-là.

Je viens sur le deuxième sujet, moi je suis très étonné quand vous dites : « Il y a beaucoup de gens qui nous interpelle. » Moi, personne ne m'interpelle. Mais, je vous le dis en toute honnêteté, et franchise, c'est pour ça que je vous dis que je suis étonné. Personne ne m'interpelle, deuxièmement nous avons fait en sorte, y compris et de communiquer dessus, de mettre en place toute une série de dispositifs, Monsieur LEFEVERE, vous le rappellera dans un instant pour que les personnes justement qui constatent quelque chose, puissent immédiatement, d'une façon où d'une autre faire remonter l'information à la Mairie et nous avons mis en place, par l'intermédiaire de la Vie des Quartiers, un relevé systématique de toutes les réclamations que nous pourrions avoir sur l'opération menée. A ce jour, et là-aussi, je laisserai le soin à Monsieur LEFEVERE, de préciser le nombre..., nous n'avons aucune, aucune réprimande, je dirais, sur des constatations d'incivilités, d'infractions ou de délits divers et variés. Les seules remarques que nous avons eu étaient liées à des dysfonctionnements techniques. C'est-à-dire, comme il a fallu un temps d'adaptation pour mettre en place toutes les cellules et toutes les minuteriers. Il est arrivé que sur certains endroits, les minuteriers se soient dérégées et tout aussi bien l'allumage se mettait en marche à 4 heures, enfin à 16 heures, voilà. Donc, ce n'était pas très cohérent. Donc, ce sont les seules remontées que nous aillons eu. L'expérimentation est censée durer jusqu'au mois de novembre et au mois de novembre, je me suis engagé à refaire l'exercice que nous avons fait pour lancer l'opération c'est-à-dire, communiquer et aller refaire les réunions de quartiers, pour prendre le pouls et prendre les remarques de la population pour faire évoluer, arrêter ou pas, ou faire évoluer le dispositif. Donc,

moi je suis objectivement étonné, mais en toute sincérité, n'y voyait pas de..., de cet élément, s'il y a des..., dites leurs et Monsieur LEFEVERE va vous le rappeler, dites leurs ... »

**Madame GAZEL**

« Dites leurs ..., dites leurs ... »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais ça a été dit. On a publié. On a rajouté une ligne téléphonique. On a communiqué sur les documents de la Ville, sur tous les dispositifs, donc il faut..., alors sur Malhourtet, puisque j'y ai été faire le tour de façon nocturne des endroits éteints pour me rendre compte de ce que cela donnait etc..., il y a les points qui sont sur les points d'habitat groupé gérés par l'OPH, comme c'est de l'éclairage privé et non pas public. Ils ne sont pas touchés par le dispositif, donc ils restent éclairé la nuit, voilà, sur tous les points, tous les immeubles, tous ..., voilà. Donc, Monsieur LEFEVERE sur compléments d'information, très pratiques. »

**Monsieur LEFEVERE**

« En sachant que vous avez été déjà très complet, Monsieur le Maire. Donc, en tout et pour tout aujourd'hui, on a reçu sept remarques, depuis la mise en place.

Sur les sept remarques :

- il y en a deux qui concernaient des problématiques de réglage, c'est-à-dire que la première nuit ça s'est coupé trop tôt, ça s'est coupé à 22 h 30 au lieu de minuit ;
- et très récemment on a eu un problème de réglage sur une horloge, qui concernée la montée de la « Croix Vieille » ;
- une remarque concernait la première semaine le gymnase du « Puits de Calès » qui était resté allumé une nuit, donc forcément quand tout le reste est éteints et bien on ne voit que ça ;
- une autre sur le Stade de la « Maladrerie », qui était resté allumé un peu tard le soir d'une soirée d'un club sportif ;
- et ensuite, un autre appel qui a été formulé, dans les sept je vous parle là, les sept remarques, un autre appel d'un habitant du quartier qui est spécialisé dans le sujet, qui nous félicitait et qui nous proposait sont aide pour nous aider à travailler le sujet.

Pour rappel : donc il faut savoir qu'on éteint tous les soirs en semaine et uniquement en semaine, c'est-à-dire les dimanches soir, lundis soir, mardis soir, mercredis soir et jeudis soir de minuit à 6 heures, ça reste allumé les vendredis et samedis, en prenant en considération la sortie et la rentrée des jeunes ou des moins jeunes d'ailleurs, parce qu'on m'avait fait la remarque qu'il ne fallait pas stigmatiser que les jeunes, les autres pouvaient sortir aussi. Maintenant les questions d'horaires, qui nous sont remontés, concernent certaines personnes qui commencent tôt et qui disent que partir avant 6 heures, par exemple, ils demandent à ce que ça puisse être rallumé à 5 heures, mais on a les mêmes demandes de ceux qui finissent un peu tard et qui nous dises : « Moi, 6 heures ça me va bien, en revanche il faudrait peut-être pouvoir éteindre à 1 heure. » Donc, voilà, ça s'équilibre entre ceux qui demandent à ce qu'on rallume à 5 heures et ceux qui..., enfin pour qui l'extinction à minuit leur va et inversement ceux pour qui l'extinction à 1 heure leur irait mieux, en revanche rallumer à 6 heures c'est bien. Donc, voilà globalement ça s'équilibre sur la question des horaires, mais on n'est pas..., encore une fois l'expérimentation qui va durer jusqu'à fin novembre. Donc, on ne sait pas si elle durera jusqu'à début décembre pour correspondre à une durée plus cohérente, en fonction de la luminosité naturelle. On fera un bilan de l'ensemble de l'opération avec l'ensemble des remontées : Police Municipale, Police Nationale, les dégradations éventuelles ou les remontées qui auront été avérées. A ce jour au niveau de la Police Nationale, c'est zéro. Et le dispositif qui a été mis en place pour la remontée d'informations concerne tant le site Internet de la Ville, une adresse mail qui est dédiée, une ligne téléphonique qui est dédiée, qui a été communiquée dans toutes les boîtes aux lettres du quartier, dans les réunions d'informations, par voie de presse, sur le bulletin municipal. Alors, on peut refaire l'opération, on peut refaire une conférence de presse dédiée pour expliquer voilà, que ce n'est pas inintéressant et que pour rendre de l'information. Parce que c'est vrai qu'on a eu un appel, ne serait-ce que la semaine dernière d'une personne qui n'avait même pas remarqué qu'on avait éteints et qui nous a dit : « Mais, je ne comprends pas, je suis rentrée un peu tard la semaine dernière, j'ai vu que c'était éteints. Qu'est-ce qu'il se passe ? » Donc, on lui a dit, il y a eu des papiers dans les boîtes aux lettres, il a eu des réunions d'information, bon vous n'avez pas pu venir, vous n'avez pas pu venir, mais on a fait cette action-là. Et la personne ça faisait deux mois qu'elle n'avait pas remarqué que la nuit c'était éteints. Mais bon, il dort la nuit, donc c'est normal.

Et alors, juste à titre d'info., on a reçu la première facture... Je peux le divulguer ? On a reçu la première facture d'un des compteurs clefs, qui est le compteur de « Kennedy », donc qui concerne tout le secteur « Malhourtet », on est passé d'une consommation de..., je vous les arrondi 5 500 Kw à période comparée, juin 2015 par rapport à juin 2016 de 5 500 Kw en juin 2015 à 2 200 juin 2016, ce qui représente une facture de 650 € juin 2015, à 250 € juin 2016. Alors, ce n'est pas pour..., ce qui est vrai pour un point de comptage sur un mois comparé, ne sera pas vrai sur l'ensemble de la Ville, parce que forcément c'est un mois aussi où on éclaire un peu moins, puisqu'il y a de la luminosité qui est beaucoup plus importante. Donc, cette vérité-là n'est pas applicable à l'ensemble de la Ville et à l'ensemble de l'année, mais c'est déjà un indicateur qui est plutôt positif en matière d'économie ???? uniquement. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. »



**Madame GAZEL**

« Ben oui, je ne sais pas, peut-être il y a un autre numéro de téléphone, qu'il y avait dans les boîtes, je ne sais pas ? »

**Monsieur le Maire**

« On vérifiera le numéro de téléphone. On vérifiera.

Donc, si je reviens à la délibération n° 5, donc je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Une, vous avez deux, trois, quatre, cinq abstentions. Merci. »

***Adoptée par : 29 voix pour***

***6 abstentions***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

**Madame AYOT rapporte la délibération n° 06 :**

**6. "Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) Tranche 3 : Convention"**

« Alors, la délibération n°6 concerne le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, donc cette délibération concerne la signature d'une convention pour la troisième tranche, puisque ce Fonds se fait par différentes tranches qu'il faut terminer pour en démarrer une suivante, donc là on est dans la troisième tranche et donc ce qui est proposé pour l'attribution de cette subvention c'est le fait de signer une convention avec le Préfet.

La subvention que nous avons obtenue est de 80 206 €, qui se répartissent entre fonctionnement et investissement et il y a lieu de signer une convention avec Monsieur le Préfet de l'Aveyron pour acter les modalités d'attribution.

Voilà, donc cette convention a eu un avis favorable lors de la Commission Aménagement Urbain du 8 juin, il vous est donc demandé :

- d'approuver cette convention d'une part ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la ratifier, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. Merci, Madame AYOT. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 07 :**

**7. "Avenant à la Convention de Partenariat entre la Région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon et la Ville de Millau pour la conduite de l'inventaire du patrimoine"**

« Bonsoir, oui, donc avenant à cette convention comme vous le saviez depuis 2002, la Ville de Millau poursuit un travail d'inventaire du patrimoine de la Commune, donc tout d'abord en collaboration avec les Services de la DRAC, et puis depuis 2004 avec les Services de la Région donc Midi-Pyrénées.

En 2004, une convention triennale avait été signée et l'objectif de cette délibération donc est de présenter cet avenant à cette convention qui détaille les opérations qui seront menées plus spécifiquement en 2016 et donc conformément au CCST, Cahier des Clauses Scientifiques et Techniques que vous trouvez en annexe, les actions seront plus particulièrement menées en lien avec :

- l'étude des demeures médiévales de la Ville ;
  - l'étude monographique de « l'hôtel de Tauriac », envisagé comme futur CIAP, dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire et pour lequel nous allons rénover la façade fin 2016, début 2017, on va dire, pour être plus large ;
  - et également l'étude de « l'îlot des Jacobins » dans le cadre de la valorisation du Centre Ancien autour du Temple.
- Ce qui justifie ces études complémentaires.

L'avenant financier de la Région se porte à 10 000 €, il était de 6 500 € précédemment et il se justifie par le fait qu'il y a cette demande donc de travailler notamment sur les maisons médiévales et de finir cette étude sur les demeures médiévales de la Ville.

Voilà, donc il est demandé après avis favorable de la Commission Culture du 20 juin et pas du 9 juin, il vous est donc proposé :

- d'approuver la poursuite de cet inventaire du patrimoine ;
  - d'approuver l'avenant à la convention cadre 2014 – 2016 pour l'inventaire du patrimoine ;
  - et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander une aide technique et financière, vous avez tout le détail dans la convention, et donc à percevoir les sommes allouées par la Région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon.
- Je ne sais pas si tu veux préciser. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Madame GAZEL ? »

**Madame GAZEL**

« Pour vous dire que c'est à l'ordre du jour de la Commission Permanente de demain. »

**Madame ORCEL**

« Très bien, super. »

**Madame GAZEL**

« Le vote des 10 000 €, c'est rapide. »

**Madame ORCEL**

« Merci. »

**Madame GAZEL**

« Et la Région s'appelle « Occitanie », on peut y aller. Ça y est, c'est voté. »

**Monsieur le Maire**

« C'est officiel, c'est officiel, il n'y a pas de..., bon. Il me semble, enfin bon, qu'il y a la demande au Conseil d'État. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée, merci. »

***Adopté à l'unanimité***

## **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 08 :**

### **8. "Demande de subvention auprès de l'État pour le Label Ville d'Art et d'Histoire"**

« Voilà, donc c'est une demande de subvention que vous avez déjà vu passer les années précédentes, donc en 2010, vous le savez la Ville a obtenu le Label Ville d'Art et d'Histoire, grâce à une étude qui était menée depuis 2006.

De ce fait en octobre 2010, une convention a été signée avec l'État, afin de mettre en œuvre ce Label Ville d'Art et d'Histoire donc auprès du Ministère de la Culture et de la Communication et de mener donc une politique patrimoniale de valorisation qui se décline en cinq volets :

- sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- présenter l'ensemble des types de patrimoine dans toutes ses composantes ;
- promouvoir la qualité architecturale ;
- développer une médiation de qualité relative à l'architecture, notamment à destination bien évidemment du jeune public ;
- et offrir au public des visites touristiques de qualité, qui sont menées en lien avec un guide de l'Office de Tourisme, qui travaille, bien évidemment, en collaboration avec notre animatrice, devenu maintenant Directrice du Service Archives et Patrimoine de la Ville.

Et dans le cadre donc de cette subvention l'État propose de verser une aide de 7 500 €.

Donc là aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 20 juin, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter auprès de l'État la subvention la plus élevée possible ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les aides, enfin les sommes allouées par l'État. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

### **Madame ORCEL**

« Juste dans le cadre de ce Label Ville d'Art et d'Histoire, vous l'avez certainement vu dans la presse, nous venons de publier un « Laisser vous conter » qui existait déjà en Français depuis 2013, qui a été publié l'année dernière en Anglais et qui là a été publié en espagnol, voilà donc pour les touristes et qui sera peut-être bientôt en allemand. Voilà. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Puisque vous parlez d'espagnol, je me permets de vous indiquer que nous accueillons à partir de ce soir, une délégation de Sagunto, donc amenée par Monsieur le Maire de Sagunto et deux ou trois de ses Adjointes, voilà. Nous aurons plaisir de retrouver sur les NG pour leurs présenter les NG. Voilà. »

Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

***Adopté à l'unanimité***

## **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 09 :**

### **9. "Adhésion de la Ville de Millau au Réseau Artistique et Culturel Nord Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées"**

« Depuis 2008, environ des acteurs culturels, on va dire, de la Région, du nord de la Région Midi-Pyrénées s'étaient engagés dans la construction d'un..., dans la mise en œuvre d'un réseau des opérateurs artistiques et culturels du territoire.

Alors, c'était un réseau qui était un petit peu à géométrie variable et qui a regroupé jusqu'à une cinquantaine de structures culturelles avec pour objectif notamment d'avoir une réflexion sur les propositions de spectacles vivants dans nos territoires ruraux, et donc dans les territoires ruraux du Nord de la Région. Il fédère toute une série de structures culturelles qui vont des théâtres de Ville ou d'Agglomération, aux Associations, aux PNR, à des Services Municipaux et Intercommunaux et Départementaux.

En 2011, ce réseau s'est doté d'une appellation : le Réseau Midi. Donc, il a été rejoint par d'autres structures venant d'autres Régions et notamment du Cantal et de la Lozère, toujours avec les mêmes problématiques en lien avec la ruralité.

En 2015, à l'annonce de la mise en œuvre de la future grande Région, les acteurs de ce réseau ont souhaité ouvrir la réflexion et l'action à de nouveaux territoires qui débouche donc sur la mise en œuvre de ce réseau avec l'envie de se..., de formaliser un petit peu plus et de structurer ce réseau juridiquement et de se doter de moyens financiers nouveaux, voilà pour suivre la dynamique engagée de consolidation et de structuration du maillage existant.

Et donc dans le cadre de ce réseau il vous est proposé :

- d'approuver la demande d'adhésion de la Ville de Millau, par l'intermédiaire du Théâtre de la Maison du Peuple au Réseau Artistique et Culturel Nord Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, donc qui changera peut-être de nom là-aussi, pour la somme de 100 € ;

- et d'approuver la désignation du Directeur du Théâtre de la Maison du Peuple, Stéphane CHATELLARD, au sein du Conseil d'Administration de ce Réseau, puisque ce sont les Directeurs des structures qui adhèrent et pas les élus dans ce réseau, même si les élus n'en sont pas exclus puisque j'ai eu, voilà, le plaisir d'assister à certaines réunions très constructives, notamment lorsque nous les avons reçus au Théâtre de la Maison du Peuple, il y a un an à peu près et également à Montpellier, voilà. »

#### **Monsieur le Maire**

« Très bien, merci. Avez-vous des questions ? Donc, il est important d'être dans ce type de réseau pour..., d'abord pour marquer le poids de la Maison du Peuple et ensuite parce que ça permet aussi d'être vigilant sur un certain nombre de tournées d'artistes... »

#### **Madame ORCEL**

« Oui, voilà, de travailler en collaboration. »

#### **Monsieur le Maire**

« Voilà, travailler en réseau, en collaboration, donc ça c'est important, ça me renvoie à une autre notion, qu'on a pu voir lorsque..., au moment de l'énumération des décisions, on peut voir ce qu'on appelle la programmation hors les murs, que cette programmation hors les murs gagne de plus en plus de terrain, puisqu'on va de plus en plus loin et qu'aujourd'hui à travers la convention, je crois la presse s'en est fait l'écho. La convention de..., comment dire de ??? conventionnés qui va être signée entre l'État, la Maison du Peuple et puis la Baleine et la MJC de Rodez, montre vraiment la reconnaissance territoriale de l'équipement, voilà. On ne peut que s'en féliciter.

Y a-t-il des questions sur cette délibération. S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 10 :**

**10. "Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Millau en Jazz au titre des Musiques Actuelles pour les 25 ans du Millau Jazz Festival"**

« Alors, voilà dans le cadre des 25 ans du festival Millau en Jazz, nous avons souhaité donc en accord avec la Commission Culture du 20 juin toujours 2016, attribuer une aide complémentaire de 1 500 €, à l'association « Millau en Jazz » et cette aide a servi à financer une partie de l'exposition photographique rétrospective sur les 25 ans de festival à Millau, exposition que vous pouvez voir tout l'été à « l'hôtel de Tauriac », donc à côté du Beffroi, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 11 :**

**11. "Acquisition et mise en œuvre des audio-guides pour la visite de la Ville, du Musée, de la Graufesenque et convention liée avec la Communauté de Communes, la Ville de Millau et l'Office de Tourisme"**

« Voilà, donc vous avez déjà vu passer cette..., enfin pour ceux qui siègent en Communauté de Communes, cette délibération, présentée par Élodie concernant les audio-guides pour la visite de la Ville, la visite du Musée et la visite de « la Graufesenque », donc c'est une convention qui lie la Ville de Millau, la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme. Donc, il existe déjà des visites guidées, comme vous le savez du Centre Ancien de la Ville de Millau, élaborées en collaboration avec le service patrimoine de la Ville, qui sont organisées par l'Office du Tourisme. Donc de façon régulière d'avril à fin septembre, mais il s'est avéré que parfois pour des raisons diverses le public n'était pas disponible aux horaires proposés et que le fait d'envisager la mise en œuvre de ces audio-guides, permettait de donner beaucoup plus de souplesse pour la visite à la fois de la Ville, mais aussi du Musée et de « la Graufesenque », qui avaient un petit peu les mêmes contraintes et qui étaient confrontés à la même situation.

Donc, je ne rentre pas dans le détail de la convention qui précise les modalités de mise en œuvre de ces audio-guides, j'en profiterai juste pour souligner le travail de l'équipe du musée, de l'équipe de « la Graufesenque » et puis de Françoise GALES, également donc Directrice du Service Archives et Patrimoine de la Ville, qui ont fait un gros travail pour rédiger les textes qui ont été ensuite enregistrés par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme, par la Société Audio-Visit, qui avait été retenue pour la réalisation de ces audio-guides, c'est un gros travail, parce que leurs connaissances sont considérables sur notre patrimoine et donc réussir à faire, on va dire, rentrer en 45 minutes dans des audio-guides tout ce savoir, n'a pas été aisé et le rendre aussi accessible de façon parlée a été..., a nécessité plusieurs échanges avec l'Office de Tourisme et la Société qui travaillait sur ces audio-guides, donc voilà, je voulais souligner..., le souligner et les remercier. Juste dire en plus que les scénarii sont prévus en trois langues, là-aussi : Français, Anglais et Espagnol, qui seront disponibles à la location sur les trois sites. Vous retrouvez les tarifs de location donc pour les visites au Musée et à « la Graufesenque », le tarif de location sera de 2 € pour les visites de la saison 2016 et à l'Office de Tourisme pour les visites de la Ville, il sera de 5 €. Voilà, et c'est quelque chose, moi je me réjouis de ces audio-guides et je pense que..., parce que c'est quelque chose qui va donner de la souplesse dans les visites, mais qui fonctionne aussi très bien avec les enfants, qu'il est parfois difficile de canaliser sur des visites guidées et là vraiment c'est quelque chose qui en plus à un petit côté ludique, puisqu'il faut appuyer sur des numéros quand on avance dans la visite et ça fonctionne vraiment très bien, voilà. Et on doit les avoir, je crois, vendredi. Enfin, ils vont arriver, là. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 12 :**

**12. "Dénomination des voies et giratoires"**

« Alors, dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 809 qui transforment cette rocade en boulevard urbain des modifications ont été réalisées sur la voirie comme vous avez pu le constater et nous avons donc été amenés à donner un nom aux deux rond-points qui ont été créés et également à..., on va dire, étendre un petit peu le nom du boulevard qui va entre la giratoire du « Larzac » et giratoire de « Cureplat », donc suite à avis favorable du Comité Consultatif de Dénomination des Espaces, des Équipements et Bâtiments Publics du 30 mai, il vous est donc proposé :

- d'approuver la suppression de la rue du « Four à Chaux » ;
- d'approuver la dénomination du giratoire situé au niveau de la rue de « la Saunerie » : c'est logique rond-point du « Four à Chaux », puisque le « Four à Chaux » n'est pas loin ;
- d'approuver la dénomination du giratoire situé au niveau de la rue du « Champ du Prieur » : rond-point du « Champ du Prieur », on n'a pas fait de..., voilà rien d'extraordinaire, mais ça permettra de bien situer les giratoires ;
- et d'approuver la dénomination du boulevard situé entre le giratoire du « Larzac » et le giratoire de « Cureplat » : donc l'ensemble boulevard « Pierre BOUSQUET », puisqu'il n'allait pas jusque là, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Non, donc je précise comme vient de le dire. Oui, allez-y... »

**Madame GAZEL**

« Excusez-moi..., des informations sur Pierre BOUSQUET, en fait ? »

**Monsieur le Maire**

« Oui, alors Pierre BOUSQUET a été Maire de Millau, donc Résistant et Maire de Millau de 1945 à 1947, je n'ai aucun mérite, j'ai les anti-sèches. Non, mais j'aurai fait la précision parce que beaucoup de gens se sont interrogés sur Pierre BOUSQUET et donc il était important ... »

**Madame GAZEL**

« Il y a un autre Pierre BOUSQUET »

**Monsieur le Maire**

« Exactement, exactement et il était important de préciser, c'est une voirie qui était dénommée depuis 1999, mais seulement, en fait le panneau indicatif de la voirie a été portée au rond-point le plus haut, donc d'accès à la « Maladrerie » là et donc le plus simple a été..., plutôt que de tronçonner ce morceau, de lui donner le nom de Pierre BOUSQUET, depuis le rond-point du haut de la « Maladrerie » jusqu'au rond-point de la « Saunerie » pour des questions de simplification, voilà. Donc, il s'agit de Pierre BOUSQUET, donc Maire de Millau de 1945 à 1947 et surtout ancien Résistant, voilà. »

**Madame GAZEL**

« Il conviendra peut-être de le préciser sur le panneau. »

**Monsieur le Maire**

« Mais, c'est indiqué sur le panneau. Et, je tiens à vous informer aussi que depuis ce soir les deux rond-points de..., enfin les deux rond-points, le rond-point du « Champs du Prieur » et le carrefour du « Rajol » sont mis en service, voilà. Seul celui de la « Saunerie » est encore fermé.

Bien, y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? Si non, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. Merci Madame ORCEL »

***Adopté à l'unanimité***

## **Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 13 :**

### **13. "Sports subventions assorties de conditions d'octroi"**

« Oui, subventions assorties de condition d'octroi pour quatre associations :

- la première Association c'est le Comité d'organisation de la « France en Courant », qui organise un tour de la France de coureurs à pied, qui va passer par Millau et par plusieurs villages de l'agglomération. Ils nous ont sollicités il y a un an et demi environ, ils sont venus nous voir à l'occasion des « Templiers » où ils avaient un stand, l'année dernière. Et puis nous avons souhaité les suivre avec mon collègue conseiller Bernard SOULIE, donc on va leur attribuer une subvention d'un montant de 1 000 €, une subvention directe et une aide indirecte de 739 €. Alors pourquoi cette subvention ? Mais tout simplement parce que dans le cahier des charges, pour pouvoir accueillir cette manifestation, il faut pouvoir, soit leur fournir les repas, soit faire en sorte qu'ils achètent les repas pour les participants, pour les gens qui arrivent, ils arrivent à plus d'une centaine, voilà. Et donc, on leur donne une subvention et ça va permettre de faire tourner, enfin en tout cas d'héberger sur la partie restauration les coureurs qui arrivent donc sur cette manifestation, voilà et l'aide indirecte c'est la location de la salle, le prêt de la salle de la « Maladrerie », plus comme d'habitude des tables, des barrières, etc...Voilà ;

- je continue sur la deuxième organisation « Challenge Vaquerin » 5 800 €, on reconduit ce qui avait été fait à l'identique l'an dernier et l'année d'avant et les années précédentes et le montant de l'aide indirecte est de 2 580 €, voilà cette année, nous allons accueillir plutôt des équipes de Pro D2, bon ceci dit la Pro D2 c'est intéressant pour les spécialistes car il y a beaucoup plus de combats qu'en Top 14. Et aujourd'hui, il faut savoir que c'est très compliqué de recevoir du Top 14 à Millau notamment, parce qu'on a des équipes qui ne veulent pas se rencontrer entre elles. Je tiens ça déjà depuis l'année dernière des organisateurs, d'autres qui sont proches, celles du Sud-Ouest, qui sont plus proches de Saint-Affrique, voir plutôt de Camarès, et qui..., ou de Lacaune et qui préfèrent jouer à Camarès ou à Lacaune, comme ça elles font un aller-retour dans la journée, voilà. Et pour toutes ces raisons, c'est déjà un peu plus compliqué. L'an dernier, ce qu'on avait demandé c'était d'avoir du Top 14, on les a eu, cette année on a des très belles équipes de Pro D2, donc on n'est pas déçu ;

- la troisième association, c'est l'association de Gestion Sportive Millavoise qui organise le « Festival International de Pétanque », donc nous avons souhaité leur donner une subvention municipale de 19 500 €, subvention directe et le montant de l'aide indirecte 78 761 €, voilà ;

- et enfin, le SOM athlétisme, on reconduit la subvention directe pour les « 100 km de Millau » 11 500 € et le montant de l'aide indirecte est de 23 199 €, voilà.

Vous avez les conventions de partenariat en suivant. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci, Monsieur DURAND ? »

#### **Monsieur DURAND**

« Oui, non, simplement, je ne reviendrais pas sur la genèse de la création du « Festival de Pétanque », je remarque simplement que c'est l'Association qui bénéficie de la subvention directe la plus élevée sur la Ville et sur l'année. A comparer par exemple, je vois dans la délibération..., enfin dans la convention juste après le SOM..., enfin les « 100 km de Millau », qui ne bénéficie après 44 ans d'existence, qui n'ont pas un tel montant. Moi, je leur souhaite « bon vent » au « Festival International de Pétanque », mais j'espère quand même avoir un rapport d'activités et qu'on se retrouve l'année prochaine si c'est reconduit, pour faire un bilan. Bien sûr, nous voterons cette subvention, car nous votons toutes les subventions aux associations, mais c'est au niveau de l'équité, comme on s'en était déjà expliqué la dernière fois que nous sommes un peu circonspects. »

#### **Monsieur RICHARD**

« Alors, pour le rapport d'activité, Michel tu peux compter sur moi, tu sais que j'ai déjà demandé à d'autres associations, dont le « Mondial de Pétanque ». Il faut savoir que le « Mondial de Pétanque » sur l'année, ils avaient une subvention directe de 20 100 €, à savoir 14 570 € pour le « Mondial » et 5 530 € pour le « Nation d'Hiver » et ils avaient notamment l'année dernière, ils ont eu une subvention indirecte qui dépassait les 100 000 €. Voilà, puisque nous avons fait énormément d'aménagements, notamment au Parc de la « Victoire », pour la Pétanque, entre autre.

Donc effectivement, ça paraît un peu gros, mais ça ne l'est pas tant que ça, puisque la subvention indirecte cette fois-ci a été, on va dire, retenue à 78 761 €, voilà. Effectivement, nous allons voir, je tiens à signaler toutefois que le « Mondial de Pétanque », qui était un très belle épreuve, n'avait de « Mondial » que le nom, puisque ce n'était pas une épreuve de Championnat Officiel. Or cette année le Festival International de Pétanque s'est rapproché de la Fédération, donc en question pour dès cette année recevoir la « Coupe de France Élite des Jeunes » et se positionne pour l'année 2017 pour recevoir la « Coupe de France Élite ». Nous espérons que cette manifestation prenne l'ampleur..., en tout cas que les organisateurs souhaitent lui donner pour la bonne et simple raison que le « Mondial de Pétanque » n'est jamais passé à la télévision française, puisque ce n'était pas une épreuve de Championnat International Officiel, contrairement à la « Marseillaise » qui a été coupe du Monde et autre, donc nous espérons que le « Festival International de Pétanque » le deviendra, une épreuve Internationale Officielle et bien entendu une épreuve télévisée. »

#### **Monsieur le Maire**

« Je vais juste faire un petit commentaire, moi je ne reviendrais pas sur l'histoire, je ne vais pas refaire l'histoire, ce qui est fait est fait, je ne veux surtout pas opposer..., surtout pas opposer « Mondial de Pétanque » et FIPEM. Chaque manifestation me semble-t-il, même si le sujet est le même, doivent être respectées et l'une et l'autre pour ce..., une ce qu'elle a été et l'autre ce qu'elle sera j'espère, donc je ne veux surtout pas opposer « Mondial de Pétanque » et FIPEM. Ce que je note simplement c'est que l'année dernière au mois de septembre, quand il y a eu ces annonces, j'ai trouvé plein de monde le mouchoir à la main pour pleurer la disparition d'une manifestation primordiale sur la Ville, ce qui était le cas et je l'ai dit et redit à chaque fois qu'il m'a été possible de le dire et de le redire, je ne vais pas renier mes propos ce soir. Mais, j'ai trouvé beaucoup de personnes le mouchoir à la main pour pleurer en disant : « Il faut que ça reparte ! » Je déplore et je l'ai déjà dit au moment des faits, et je continue à le déplorer que cela n'ait pas pu continuer avec la précédente équipe, une autre équipe a pris le relais, une autre équipe monte une opération, je leur souhaite « bon vent », j'espère très sincèrement qu'ils vont réussir parce que leur tâche n'est pas facile, parce qu'il y aura inévitablement la comparaison, donc la tâche n'est pas facile. Mais, je leur souhaite « bon vent » et il était me semble-t-il tout à fait normal compte-tenu de l'intérêt de la manifestation, que la Ville soit là pour les..., comment dire, les épauler et les accompagner dans l'installation de ce festival. Donc, n'opposons pas et l'un et l'autre, respectons et l'un et l'autre. Réjouissons nous que des gens aient pris le relais et j'espère que nous nous réjouissons au terme de cette première manifestation du succès remporté par l'opération. Voilà. Monsieur DURAND ?

**Monsieur DURAND**

« Non, je voulais juste vous signaler que dans mon propos je n'ai jamais fait référence au « Mondial de Pétanque », je ne l'ai jamais cité. »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais on fait de la télépathie, parce que c'était tellement pensé fort, que.... »

**Monsieur RICHARD**

« Là, Michel ! »

**?????????????**

« On l'a entendu ! »

**Monsieur DURAND**

« Vous êtes très fort, alors. Le mentaliste, alors ! »

**Monsieur le Maire**

« Ce n'est pas mal ! Ce n'est pas mal ! Je prends ! Je prends !

Bien donc, je..., s'il n'y a pas d'autres interventions. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. Merci, Monsieur RICHARD. »

***Adopté à l'unanimité***



**Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 14 :**

**14. "Semaine de l'Étudiant à Millau du 19 au 25 septembre 2016"**

« Oui, bonsoir. Donc pour la troisième année consécutive la Ville de Millau participe à ce dispositif régional de la « Semaine de l'Étudiant » à Millau. La « Semaine de l'Étudiant » cette année, enfin en 2016 à la rentrée elle va connaître une montée en puissance, puisqu'on va l'organiser différemment à savoir sur une semaine complète du lundi au samedi, alors que jusqu'à maintenant les deux précédentes années c'était le jeudi après-midi uniquement.

Donc, en fait les étudiants, ils vont pouvoir bénéficier d'un programme riche pour les intégrer dans la Ville, pour leur faire découvrir des activités des sites sportifs. De nombreux Services Municipaux seront représentés pour informer les étudiants, leur faire découvrir les équipements de la Ville avec des tarifs préférentiels, je pense notamment au Service des Sports, le Stade d'Eaux Vives en particulier, au Théâtre de la Maison du Peuple, au Musée. La manifestation du jeudi après-midi, bien sûr, elle est maintenue. Ce jeudi après-midi a pour vocation de sensibiliser les étudiants à la mobilité active au quotidien, on leur propose des animations collectives de Zumba et des parcours en vélo en Ville.

Donc, la manifestation elle se fera, du jeudi après-midi, sur le Centre Ville, sur le quartier Capelle, donc c'est intéressant pour les jeunes parce qu'ils seront visibles, pour la mise en place de cet événement et puis dans un contexte budgétaire qui est contraignant. La Ville de Millau bénéficiera d'une participation financière de 800 € de l'Université Fédérale de Toulouse.

Donc, après avis de la Commission Éducation du 3 mai 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Université Fédérale de Toulouse et à percevoir la participation financière, qui en découle. La recette correspondante sera inscrite au budget de la Ville, donc 800 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déroger à la délibération du 29 octobre 2015 en accordant aux étudiants la gratuité au Musée, à la gratuité au Stade d'Eaux Vives. Je ne vous ai pas donné le détail de toutes les activités, mais comme ça se passe sur une semaine, tous les soirs les étudiants pourront bénéficier soit de places gratuites au Cinéma ou à tarif préférentiel, au Stade d'Eaux Vives, etc..., etc..., au Musée, à la Maison du Peuple ;

- et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à acheter 20 places de cinéma à CINEODE, au prix unitaire de 5,50 €, qui seront ensuite offertes aux 10 premiers étudiants arrivés à chaque séance du soir entre les 19 et les 20 septembre. »

**Monsieur le Maire**

« Merci, beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je passe donc cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 15 :**

**15. "Convention de partenariat avec l'Institut National Universitaire Champollion"**

« Donc, la ville de Millau soutien l'Enseignement Supérieur et la Formation et de ce fait elle soutient donc l'Université Jean-François Champollion dans son activité, le siège de Jean-François Champollion étant à Albi. Jusqu'à présent on n'avait pas de convention avec Jean-François Champollion et la Ville a souhaité mieux accompagner à travers cette convention cette Université, cet Établissement qui vient d'ailleurs de changer de statut, qui monte en puissance en matière de délivrance de diplômes et qui siège lui aussi désormais à la COMUE comme les grandes Universités Toulousaines.

Cette année, donc cette convention que nous voulons passer avec Champollion, que nous vous proposons de passer avec Champollion, concerne deux Licences :

- la licence « Ingénierie du Développement Touristique par les Loisirs de Nature » ;
- et la licence « Management et Développement Durable des PME »

Sachant que pour information cette licence, la dernière que je viens de citer « Management et Développement Durable », cette année n'ouvrira pas à la rentrée faute d'accréditation ministérielle.

Donc, là aussi, après avis favorable de la Commission Éducation, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de partenariat que vous avez ci-jointe entre Jean-François Champollion et nous ;
- d'accorder une subvention de 15 000 € au titre des formations de l'Institut National Universitaire Champollion à Millau pour l'année universitaire 2015 et 2016 ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous les documents découlant de la présente délibération.

Je précise que la subvention de 15 000 €, elle est pour les deux licences. »

**Madame GAZEL**

« ?????????????? »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il d'autres interventions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Madame GAZEL ? »

**Madame GAZEL**

« Je ne réouvre pas le débat sur l'Enseignement Supérieur, rassurez-vous !  
Juste sur la note, il y a écrit une subvention de 4 165 €, sur la... »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Je crois que sur la... »

**Madame GAZEL**

« ... la synthèse, la note de synthèse. Voilà. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Je crois que sur le bureau, en arrivant vous aviez une note rectifiée, corrigée. Non ? »

**Madame GAZEL**

« Non ! »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« D'accord. Je pensais, bon, je l'avais demandée. Effectivement c'est une erreur, c'est 15 000 €. »

**Madame GAZEL**

« C'est 15 000 €. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Oui. C'est 15 000 € ! »

**Monsieur le Maire**

« Mais, nous aurons l'occasion d'engager le débat sur l'Enseignement Supérieur, Madame GAZEL, il n'y a pas de souci, il ne faut pas avoir peur d'ouvrir le débat sur l'Enseignement Supérieur. »

**Madame GAZEL**

« On ne va pas y aller à chaque fois, quoi ? Mais, si vous voulez, on y va ! »

**Monsieur le Maire**

« Non, non. Nous avons l'occasion de la faire en son temps et vous verrez l'énergie que nous avons pour l'Enseignement Supérieur. »

**Madame GAZEL**

« ???????? »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il d'autres interventions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 16 :**

**16. "Règlement intérieur périscolaire et extrascolaire"**

« Donc, afin de répondre à l'évolution des besoins des enfants et des attentes des familles, la ville de Millau propose un Service d'Accueils Périscolaires gratuit, regroupant tous les accueils qui ont lieu durant la journée à l'école, à savoir les différents temps de garderie (matin, midi et soir), les temps d'activités périscolaires ou les études .

La ville propose aussi un accueil de loisirs en ALSH :

- en périscolaire tous les mercredis après-midi ;
- en extrascolaire pendant les petites et grandes vacances.

Donc, avec la réorganisation des rythmes scolaires depuis la rentrée 2014, les accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Millau ont évolué. Il est proposé de mettre en place un règlement commun en lieu et place des règlements intérieurs études, garderies, cantine et ALSH.

Donc, ce règlement s'adresse aux familles :

- dont les enfants sont scolarisés dans les écoles publiques de la Commune ;
- dont les enfants sont accueillis dans les Centres de Loisirs Municipaux.

Donc, vous avez le règlement intérieur qui est joint.

Donc, après avis favorable de la Commission Éducation du 14 juin, il est demandé :

- d'approuver le projet de Règlement Intérieur qui précise les règles de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition utile à la mise en œuvre de ce règlement ;
- de préciser que le Règlement Intérieur sera à la disposition de toutes les familles lors de l'inscription des enfants aux activités périscolaires et extrascolaires. L'inscription d'un enfant aux activités péri et extrascolaires vaut acceptation du présent règlement ;
- de dire que ce règlement entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Madame SUDRES BALTRONS. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame LACAN rapporte la délibération n° 17 :**

**17. "Réhabilitation de la Halte-Garderie Saint Martin et Micro-Crèche : Fonds de concours et convention tripartite"**

« Bonsoir, donc cette délibération concerne la réhabilitation de la Halte-Garderie « Saint-Martin » en micro-crèche.

Donc, vu le code de la construction et de l'habitation.

Vu le code général des collectivités territoriale.

Vu la délibération du 2 juillet 2015 portant délégation de maîtrise d'ouvrage publique par le Centre Communal d'Action Sociale pour la conduite du projet petite enfance.

Considérant que la restructuration de l'offre d'accueil Petite Enfance comprend, outre la création d'un nouvel équipement sur le site « Jonquet », c'est-à-dire le Pôle, il comprend aussi la réhabilitation de la Halte-Garderie « Saint-Martin » en micro-crèche de 10 places.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, donc la Halte-Garderie est ouverte trois jours et demi par semaine, il y a 15 places, demain il n'y aura que 10 places, mais qui seront ouvertes donc cinq jours pas semaine du mardi au samedi avec une offre donc le samedi, qui aura aussi un intérêt par rapport aux touristes ou voilà. C'est un petit peu l'idée.

Considérant que les travaux d'un montant maximum évalué à 240 000 € seront réalisés par l'Office Public de l'Habitat de Millau, propriétaire des locaux.

Considérant que cette opération sera financée, d'une part, par le versement d'une subvention évaluée à 104 000 € par la Caisse d'Allocation Familiale à l'Office Public de l'Habitat de Millau et, d'autre part, le versement d'un fonds de concours par la Ville de Millau d'un montant correspondant à la différence ; il faut savoir qu'on a fait ce choix là, parce qu'on ne pouvait pas augmenter le loyer, donc de la Halte-Garderie, par rapport à la PSU.

Considérant la nécessité de fixer les modalités de ce partenariat en vue de la transformation de la Halte-Garderie en micro-crèche de 10 places au travers d'une convention tripartite.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du projet de convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ;
- de verser un fond de concours à l'Office Public de l'Habitat de Millau. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. Merci, Madame LACAN. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 18 :**

**18. "Déclassement et cession de la parcelle BD 123 – Le Monna"**

« Monsieur et Madame PERES sont propriétaires de biens immobiliers situés au Monna, dont la Section BD 123.

Cette parcelle d'une superficie de 12 m<sup>2</sup>, a été créée le 24 Mars 88 par prélèvement sur le Domaine Public, aux termes d'un document d'arpentage établi par Monsieur ABADIE, Géomètre. L'état hypothécaire ne fait pas apparaître cette parcelle, alors même qu'elle est bien créée au Cadastre.

Elle n'a jamais été régularisée et la parcelle en question, qui est tout simplement un escalier est aujourd'hui propriété de la Commune.

Aujourd'hui, Monsieur et Madame PERES ont décidé de vendre leur propriété, il est donc nécessaire de régulariser cette situation.

En conséquence, il convient donc d'autoriser le déclassement de la parcelle et son intégration dans le Domaine Privé communal, et enfin d'autoriser sa vente à Monsieur et Madame PERES.

Considérant qu'il s'agit de la régularisation d'une situation ancienne, et que la parcelle en question est de très faible importance 12 m<sup>2</sup>, cette cession pourrait être réalisée en contrepartie de la prise en charge, par les acquéreurs, de tous les frais inhérents à cette opération.

Après avis de la Commission, il est demandé au Conseil :

- d'approuver le déclassement du Domaine Public de la parcelle cadastrée Section BD n° 123, d'une superficie de 12 m<sup>2</sup>, et son classement dans le Domaine Privé de la Commune ;
- de décider de céder à Monsieur et Madame PERES la parcelle déclassée, Section BD n° 123, située au Monna ;
- d'autoriser cette cession en contrepartie de la prise en charge, par Monsieur et Madame PERES, de tous les frais inhérents à cette opération. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 19 :**

**19. "Acquisition parcelle Section AP n° 391 rue Jean Moulin – Propriété du Conseil Départementale de l'Aveyron"**

« Alors, le Conseil Départemental de l'Aveyron a fait part à la Commune de son souhait de vendre les locaux de l'ancienne « Protection Maternelle Infantile », 12 rue Jean Moulin à Millau. Ce bien a été estimé par France Domaine à 70 000 €.

Cette parcelle est située à proximité de la parcelle propriété du Centre Hospitalier, objet du projet de construction du nouvel EHPAD.

C'est pourquoi il est proposé d'acquérir cette parcelle au Conseil Départemental, afin de permettre la réalisation de ce projet.

Cette acquisition sera formalisée en 2016, avec un paiement différé sur le budget 2017.

Après avis favorable de la Commission il est demandé au Conseil :

- d'approuver l'acquisition de cette parcelle Section AP n° 391 , située 12, rue Jean Moulin, propriété du Conseil Départemental au prix de 70 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes afférents à cette vente ;
- d'autoriser aussi le paiement différé au prix de vente en 2017. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Donc, il s'agit d'une parcelle bâtie qui est dans le même bloc que la crèche actuelle, rue Jean Moulin. L'idée, compte-tenu donc de la construction du nouvel EHPAD, l'idée c'est de une fois la crèche, donc reconstruire sur le cadre du Pôle Petite Enfance, de tomber complètement les bâtiments qui sont à l'intersection avec la rue Jean Moulin et la traverse Saint Jean, pour avoir..., pour ouvrir l'EHPAD et permettre de conserver et d'agrandir une partie de l'espace vert de l'EHPAD, dans le cadre du projet donc qui devrait voir le jour dans les prochains..., débuté en tout cas dans les prochains mois, voilà.

Donc, y a-t-il des questions sur ce sujet ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 20 :**

**20. "Cession M. Mme DAVEZAT : Modification des conditions de vente"**

« Alors, une délibération en date du 21 Janvier 2016 avait autorisé la vente à Monsieur et Madame DAVEZAT d'une parcelle de terrain située impasse Chante Friboule, au prix de 45 000 €.

Un compromis de vente a été signé, qui prévoyait la viabilisation à la charge de la Commune du terrain. Cette viabilisation comprend normalement le raccordement au droit de la propriété aux réseaux d'électricité, d'eaux usées, d'eau potable et des eaux pluviales. Par erreur, le compromis signé a également mentionné la prise en charge par la Commune du raccordement au réseau de télécommunications.

La Commune ne pouvant pas réaliser ce raccordement à hauteur du prix fixé par ORANGE, il a été convenu de baisser d'autant le prix de vente du terrain de manière à tenir l'engagement pris dans le compromis.

En conséquence, la présente délibération prévoit :

- une baisse du prix de vente du terrain ;
- la prise en charge par Monsieur et Madame DAVEZAT du raccordement au réseau de télécommunications.

Après, un avis favorable de la Commission, il est donc demandé au Conseil :

- d'autoriser la vente de Monsieur et Madame DAVEZAT de la parcelle cadastrée Section CD n° 285, au prix de 41 779 €, au lieu de 45 000€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes afférents à cette affaire. »

**Monsieur le Maire**

« Avez-vous des questions ? Pas de question. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 21:**

**21. "Convention de servitude de passage de réseaux ERDF – Parcelle Section AO n° 287 – parking de la Condamine"**

« E.R.D.F. est saisi d'une demande de raccordement électrique sur la parcelle AO 287, parking de la Condamine.

Ce branchement doit être réalisé dans le but d'alimenter une borne de recharge pour véhicules électriques, implantée sur le parking de la Condamine. Tout de suite à gauche, en rentrant.

La solution technique retenue nécessite une autorisation de passage de réseau, en servitude sur la parcelle cadastrée Section AO 287, c'est le parking de la Condamine, propriété de la Commune.

En conséquence, il est nécessaire de consentir à E.R.D.F. une convention de servitude de passage de réseau sur cette parcelle, selon les conditions déterminées dans la convention et la délibération jointes.

Après avis favorable de la Commission, il est demandé au Conseil :

- de consentir à Électricité Réseau Distribution France les servitudes ci-dessus relatées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes relatives aux conditions de passage de ces réseaux. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 22 :**

**22. "Convention de servitude de passage de réseaux ERDF – Parcelle Section AP n° 104 (rue du Rec) et 64 (avenue du Général Cossé)"**

« Alors, le Cabinet d'Études Techniques d'Équipement Rural de Cahors a été mandaté par E.R.D.F. pour établir une ligne BT en souterrain depuis la parcelle cadastrée Section AP 104, située rue du Rec et propriété de la Commune, jusqu'au Collège Marcel Aymard avenue du Général Cossé, également propriété de la Commune.

Ce raccordement sera réalisé en souterrain, à partir de la parcelle AP 104 jusqu'à la parcelle AP 64. Un nouveau coffret sera encastré dans le mur de clôture de cette parcelle.

Cette réalisation nécessite :

- une autorisation de passage de réseau, en souterrain, de la parcelle AP 104 jusqu'à la parcelle AP 64 ;
- une autorisation d'encastrer un coffret dans le mur de la clôture de la parcelle AP 64 ;
- une autorisation pour réaliser la ligne Basse Tension sur la façade du bâtiment (collège et parcelle AP 64), jusqu'à la nouvelle armoire qui sera placée dans le local déjà existant.

En conséquence, il est nécessaire de consentir à E.R.D.F. deux conventions de servitude de passage de réseaux, selon les conditions déterminées dans les conventions et la délibération jointes.

Après avis donc favorable de la Commission , il est demandé au Conseil :

- de consentir à E.R.D.F. de signer les deux conventions de servitudes ci-dessus relatées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes relatives aux conditions de passage du réseaux. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***



### **Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 23 :**

#### **23. "Tarif installation de terrasses ouvertes pouvant être fermées ou délimitées par des structures rétractables"**

« Alors, les commerces de bouche et de débit de boissons ont très souvent besoin pour leur activité d'une terrasse extérieure. Celle-ci leur permet d'agrandir leur surface commerciale et de proposer aux chalands des tables et du mobilier à l'extérieur.

Cette extension commerciale est implantée très souvent sur le Domaine Public et nécessite donc une autorisation du Maire.

Un tarif d'occupation du Domaine est demandé au commerçant qui en fait la demande. A ce jour, la Ville de Millau propose seulement deux types de tarifs selon le type de terrasses et conditionnés par un zonage relatif à la proximité ou non du cœur de ville, à savoir :

- les terrasses de plein air ;
- les terrasses closes fixées au sol.

Depuis quelques mois, plusieurs commerçants ont rencontré des élus de la Municipalité pour des projets de structures de terrasses extérieures ne relevant pas des deux types énoncés ci-dessus. Il s'agit de structures allégées, semi-fermées, non fixées au sol, ajourées ou rétractables. Vous avez l'exemple, qui est par exemple juste devant.

Dans ce cadre et pour favoriser le développement économique des commerces Millavois, il est proposé de fixer un nouveau tarif intermédiaire pour ce nouveau type de terrasses extérieures.

Alors, après avis favorable de la Commission, il est donc demandé :

- d'instaurer une redevance de 115 € par m<sup>2</sup> et par an, pour l'installation de terrasses ouvertes pouvant être fermées ou délimitées par des structures rétractables ;
- de dire que le tarif de 115 € sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- et à titre exceptionnel, un tarif de 6 mois est instauré pour un montant de 57,50 €, applicable pour toute demande à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, juillet 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Non, nous pouvons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

### **Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 24 :**

#### **24. "Parc d'Activité Millau-Viaduc 2 : Avis sur le dossier de réalisation de la ZAC"**

« Alors, pour accueillir des entreprises, la Communauté de Communes Millau Grands Causses a aménagé dès 1996 une zone d'activités « aux Fialets ».

La zone d'activités « Millau Viaduc 1 » arrivée à saturation et ne disposant plus assez de foncier, l'extension du parc a été prévue.

Le 3 octobre 2014, le Syndicat Mixte « Millau-Viaduc » constitué à cette occasion a adopté la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de « Millau – Viaduc 2 ».

Les deux Communautés de Communes (Muse et Rapses du Tarn, Millau Grands Causses) ont approuvé cette création les 23 octobre 2014 et 19 novembre 2014.

La Commune a émis un avis favorable dans le cadre de l'Enquête Publique ouverte par Monsieur le Préfet de l'Aveyron.

La présente délibération a désormais pour objet d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC « Millau Viaduc 2 ».

Alors, il est donc, après un avis favorable de la Commission, il est demandé au Conseil :

- de donner un avis favorable sur le dossier de réalisation de la ZAC « Millau Viaduc 2 » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférant. »

#### **Monsieur le Maire**

« Je vais céder la parole à Monsieur DIAZ, pour quelques informations sur le dossier. »

**Monsieur DIAZ**

« Pour vous donner juste quelques éléments chiffrés, sur le déroulement de la ZAC « Millau Viaduc 2 », donc je vous rappelle qu'en fait on a signé un premier dossier qui est passé en Conseil Municipal, qui était le programme des équipements publics, signé par les quatre partenaires sur cette zone d'activité, la Communauté de Communes Millau Grands Causses, la Communauté Muse et Raspes, le Département et la Commune de Castelnau-Pégayrols.

Donc, dans le dossier de phasage de la zone d'activité la première partie c'était le pôle équipements publics, donc tout a été signé par les Collectivités sur la période du 10 mai au 7 juin, donc ça c'est terminé.

On passe à la phase 2, ce qu'a évoqué Alain NAYRAC et le dossier réalisation de la ZAC lui même, qui comprends trois sous-parties :

- la première sous-partie, c'est le programme des constructions ;
- deuxième sous-partie, c'est le plan de financement ;
- et troisième sous-partie, c'était ce qui était les enquêtes environnementales.

Alors, en synthèse sur le programme des constructions, vous allez avoir quatre phases de cinq ans :

- la première phase étant fin 2017, fin 2022, qui va permettre de déployer 10 hectares de surface commercialisables représentant 2 hectares de surface plancher, sur ces 2 hectares de surface plancher, vous en avez 1,6 hectare sur la Communauté de Millau Grands Causses et le reste 4 000 m<sup>2</sup> sur la Commune de Castelnau-Pégayrols, donc ça c'est ce qui va ce faire sur la phase 1, ça veut dire une première livraison de terrain sur la fin 2017.

- concernant la deuxième partie, qui était le plan prévisionnel de financement, c'est un dossier global sur les 20 ans, qui aura un budget de 16 millions d'euros, financés évidemment par les ventes de terrains à peu près à hauteur de 8,5 millions d'euros, il doit y avoir 5 millions euros de subventions et le reste financé pour les deux Collectivités, les Communautés de Communes sont respectivement de :

- 800 000 € pour la Communauté de Communes de Muse et Raspes ;
- et donc le solde 2 500 000 € pour la Communauté de Communes Grands Causses, qui sera financer par l'emprunt et/ou de l'autofinancement.

Donc, ça c'est la partie financière et la partie concernant l'enquête public environnementale, vous savez qu'on a perdu quasiment un an sur ce dossier, puisqu'on pensait pouvoir commercialiser pour fin 2016, mais ce sera fin 2017 parce qu'on a une demande de complément d'information de la DREAL, donc cette demande de complément d'information est aujourd'hui terminée, on a reçu un avis favorable de la DREAL, le 16 février 2016 avis, j'allais presque dire, avec les félicitations du jury, c'est-à-dire zéro remarque de la part de la Direction Régionale de l'Environnement. L'enquête publique s'est déroulée sur le mois de mars, avril 2016 et il y a eu zéro remarque. Donc, aujourd'hui, le dossier est finalisé, on peut démarrer les travaux réellement sur la ZAC, à partir de début de l'automne et vous avez vu déjà que première partie visible c'est la partie du giratoire, qui a été réalisé, qui est aujourd'hui quasiment tout à fait finalisé, donc terminé. Et donc, on aura à terme environ 33 hectares sur la nouvelle zone d'activité, bon sachant qu'il y aura deux Communautés de Communes qui travailleront à des vitesses différentes.

La Communauté de Millau Grands Causses parce que le foncier est acquis, en revanche sur nos amis qui font partis du Syndicat Mixte de Muse et Raspes, il est certainement probable qu'ils soient plutôt sur des premières livraisons en 2018, voire en 2019, parce qu'ils n'ont pas fini les acquisitions foncières. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Donc, y a-t-il des questions sur cette délibération 24 ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 25 :**

**25. "Demande de subvention auprès de l'ADEME – Assistance maîtrise d'ouvrage : Dépollution Pôle Petite Enfance"**

« La Ville de Millau porte un projet de construction d'un Pôle multi-accueil de la Petite Enfance au droit de l'ancienne peausserie « Jonquet » située rue Mathieu Prévôt à Millau. En préalable à ce projet d'aménagement d'établissement sensible, des investigations et études environnementales ont été réalisées en 2015 et 2016 et ont permis de caractériser des impacts résiduels dans les sols du site.

Des mesures de gestion de ces impacts, associées à des mesures constructives, ont été définies afin d'assurer la compatibilité de la qualité des milieux avec l'usage projeté. C'est dans ce contexte que la Ville va consulter des sociétés spécialisées dans le domaine de la pollution pour assurer les prestations de travaux de réhabilitation du site.

En termes de planning, la Ville doit livrer le site traité à l'aménageur du Pôle petite Enfance au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2017. Dans le schéma de traitement envisagé, les opérations doivent s'enchaîner sur le site sans période d'arrêt. Pour cela, une assistance de maîtrise d'ouvrage est indispensable pour garantir le bien déroulé du chantier.

L'ADEME qui suit ce projet depuis plusieurs années peut aider financièrement les collectivités pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'opérations de dépollution d'anciens sites industriels.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal une délibération sollicitant des subventions les plus élevées possibles auprès de l'ADEME. La participation pourrait atteindre au moins 70 % du montant de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après un avis favorable de la Commission, il est demandé :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de l'ADEME ou de tout autre organisme pour le financement de la commission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à s'assurer de la bonne exécution de travaux de dépollution du site « Jonquet » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions dédiées et à signer tous les documents découlant de cette délibération. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 26 :**

**26. "Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain Avenant n°2"**

« Alors, cette délibération montre bien qu'on est, on continue notre travail de restauration du Centre Ancien, bien que certains écrits mentent et nous disent le contraire. Alors, par communiqué du 3 mars 2016 l'ANAH a annoncé à la Communauté de Communes des Grands Causses qu'elle s'engageait à aider financièrement en 2016, 40 propriétaires occupants supplémentaires, pour la rénovation thermique de logements, en plus des 42 prévus à la convention initiale. Compte tenu de ces éléments, un nouvel avenant n°2 s'impose à la convention d'OPAH-RU initiale, de plus dans le cadre de l'opération de restauration immobilière qu'on appelle l'ORI, certaines copropriétés dégradées sous Déclaration d'Utilité Publique sont en phase de finalisation de plans de travaux subventionnables par l'ANAH. Il s'agit des :

- 31 et 31 bis boulevard Richard à Millau ;
- 41 boulevard Richard à Millau, je mets bien Millau, parce que certains pourraient comprendre qu'on travaille autre part ;
- 11 rue de la Capelle à Millau.

Celles-ci n'étaient pas intégrées dans la convention initiale. Aussi, avec l'accord de l'ANAH, il est proposé dans le cadre de l'avenant n°2, de mettre à jour la liste des copropriétés éligibles.

Donc, après avis favorable de la Commission, il est demandé :

- de prendre acte des nouvelles orientations de l'ANAH en 2016 pour la rénovation thermique des logements ;
- de prendre acte de la nouvelle liste des copropriétés dégradées à traiter dans le cadre de l'OPAH-RU et de l'ORI ;
- d'approuver le projet d'avenant n°2 de la convention d'OPAH-RU jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 et à procéder aux formalités nécessaires pour sa mise en œuvre. »

**Le Maire s'absente à 20 h 16**

**Madame AYOT**

« Merci. Est-ce que quelqu'un a des questions ? Bon, je vais donc mettre cette délibération aux voix ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Excusez-moi ! Si. »

**Madame AYOT**

« Ah ! »

**Monsieur CHIOTTI**

« J'aurais aimé savoir à qui s'adressaient ces petits commentaires de Monsieur NAYRAC ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Je ne sais pas, à celui qui le prend ! Si vous le prenez pour vous, c'est peut-être pour vous. Je ne sais pas. J'ai vu dans les journaux.... »

**Monsieur CHIOTTI**

« Non, non, mais... »

**Monsieur NAYRAC**

« J'ai vu dans les journaux...., certains journaux... » »

**Monsieur CHIOTTI**

« Vous m'avez vu dans les commissions... »

**Monsieur NAYRAC**

« J'ai vu dans les journaux qu'on ne faisait rien pour le Centre Ville, je vous montre..., par cette délibération on vous montre qu'on continue l'action qu'avait l'équipe d'avant et qu'on la continue, c'est tout, c'est une remarque... »

**Monsieur RAMONDENC**

« Et bien gardez-les, parce qu'elle sont mauvaises..... »

**Madame AYOT**

« Bon, si les échanges sont terminés ! Nous allons mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bon, la délibération est adoptée. Merci. »

### **Adopté à l'unanimité**

#### **Madame HELLI rapporte la délibération n° 27 :**

##### **27. "Tableau des effectifs : modification"**

« Oui, bonsoir à tous, bon comme d'habitude à chaque fois qu'il y a du mouvement dans le personnel de la Mairie, on vous présente le tableau des effectifs avec donc les modifications.

Le premier tableau c'est un zoom sur les principales modifications, donc pour les suppressions il s'agit essentiellement de départ à la retraite donc cela concerne :

- un Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, qui était à temps non complet 31 heures ;
- un Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe, qui était à temps complet ;
- une ATSEM Principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- et Directrice Générale Adjointe des Services.

Pour les créations donc dès qu'il est possible, on titularise des contractuels ou des personnes qui sont en contrat aidé :

- donc là c'est le cas pour la première création Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe donc pour un temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet, donc c'est une personne qui était contractuelle depuis pas mal de temps à la Mairie de Millau ;
- Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, là c'est un contrat aidé, on profite du départ en retraite de l'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe, pour pouvoir l'intégrer ;
- l'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe, donc c'est pareil c'était une contractuelle donc c'est un temps non complet, pour une durée de 28 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;
- Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, pareil c'est une contractuelle aussi, qu'on a depuis pas mal de temps, qui serait à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;
- pour les deux suivants Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> classe, donc là c'est pour la Police Municipale, donc c'est des personnes qui ont été embauchées en 2013 en contrat aidé, donc pour 3 ans. Leur contrat arrive à terme donc nous les titularisons sur deux postes à temps complet en tant qu'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, en vue de l'installation de la vidéo-surveillance, enfin de la vidéo-protection. Oui, tu me l'as bien fait rappeler la dernière fois ;
- et ensuite pour la dernière personne, donc c'est l'Adjoint Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, donc c'est un temps complet, il s'agit d'un recrutement qu'on a fait en externe, c'est un Assistant des Archives, pour les Archives municipales de la mairie de Millau.

Donc, il convient au Conseil municipal :

- d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs, aussi après avis favorable de la Commission Ressources Humaines du 7 juin 2016, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme il vous a été présenté. Merci. »

### **Retour du Maire à 20 h 20**

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame GAZEL ? »

#### **Madame GAZEL**

« Une petite question par rapport au poste d'ATSEM, donc il y a une ATSEM qui part en retraite à temps complet et son remplacement par une ATSEM à temps non complet ? Pardon ! Juste savoir si c'était lié à une fermeture de classe ? Parce qu'en principe il y a une classe et une ATSEM par classe. Donc, là s'il y a un demi poste qui disparaît, est-ce que c'est lié à une classe ? Voilà. »

#### **Monsieur le Maire**

« Il n'y a pas de disparition de classe, mais Madame BALTRONS va vous répondre, après il y a des adaptations et des glissements entre Grande Section – CP, qui font que de façon..., je veux dire, habituellement les Grandes Sections - CP n'ont pas d'ATSEM. Madame BALTRONS va vous préciser tout cela. Mais, ce n'est pas nouveau. »

#### **Madame BALTRONS**

« Il y a un groupe scolaire qui a fait le choix de faire glisser aussi une classe de..., enfin qui a une classe de maternelle en moins cette année et une classe de primaire en plus, qui fait qu'il y a un poste d'ATSEM en moins sur cette école, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« C'est bon ! Je vois que Monsieur DURAND est très à cheval entre vidéoprotection et vidéosurveillance, Monsieur ASSIER vous expliquera tout ça parce qu'il y a..., c'est une réalité, c'est une vraie différence de réglementation entre la vidéoprotection et la vidéosurveillance. »

**Monsieur DURAND**

« Il me l'a déjà expliqué. »

**Monsieur le Maire**

« Ah ! Ben voilà. »

**Monsieur DURAND**

« Mais, je vous dis, c'est la *Novlangue*, vous vous rappelez 1984, mais moi je ne m'y fais pas. »

**Monsieur le Maire**

« Donc, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

**Adopté à l'unanimité**

**Madame HELLI rapporte la délibération n° 28 :**

**28. "Autorisation de recours au Service Civique"**

« Alors, le Service Civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif, donc une association ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'État) afin d'accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif. C'est un domaine d'intervention reconnu prioritaire pour la Nation, donc on peut citer comme domaine d'intervention :

- la Solidarité ;
- la Santé ;
- l'Éducation pour tous ;
- Culture et loisirs ;
- le Sports ;
- l'Environnement ;
- Mémoire et citoyenneté ;
- Développement international et action humanitaire ;
- Intervention d'urgence.

Il s'inscrit dans le Code du Service National et non pas dans le Code du Travail.

Un agrément est dès lors délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le Service Civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'État au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts par le versement d'une indemnité complémentaire de 106,31 € par mois.

Bien sûr, un tuteur sera désigné dans le Service d'Accueil. Il sera notamment chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Considérant que la Ville souhaite mettre en place ce dispositif, il convient donc de solliciter un agrément.

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des Ressources Humaines du 7 juin 2016, il est proposé ce soir au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place du dispositif du Service Civique au sein de la Collectivité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'agrément auprès de la Direction Départementale Interministérielle Chargée de la Cohésion Sociale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de Service Civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales. Voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération... »

**Monsieur SOULIE**

« Est-ce qu'on a des volontaires ? »

???????????????? »

« On ne sait pas encore ! »

**Madame HELLI**

« Il faut d'abord demander l'agrément pour voir et ensuite on se penchera..., sachant que nous à la Municipalité, ce serait plus le milieu culturel qui nous intéresserait de donner en mission, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame HELLI rapporte la délibération n° 29 :**

**29. "Concours de la Trésorerie Municipale : attribution d'Indemnité de Conseil"**

« Alors, donc il s'agit d'attribuer une Indemnité de Conseil ;

Vu l'article 97 de la loi n°82-212 du 2 mars 1982,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

Vu l'arrêté ministériel 12 juillet 1990,

Considérant que ces derniers textes précisent de manière non exhaustive, les prestations pour lesquelles les comptables peuvent intervenir personnellement en dehors des prestations obligatoires inhérentes à leur fonction.

Considérant qu'ils peuvent fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire et économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire, fiscale, financière et de la trésorerie.

Madame Sonia ROUCAUTE nouvellement arrivée sur le poste de Trésorière de Millau, nous passons ce soir cette délibération pour lui attribuer l'indemnité conseil à taux de 100 %, comme cela a toujours été le cas, il lui est plus particulièrement demandé de fournir des conseils et une assistance :

- en matière budgétaire, comptable et de gestion financière incluant la gestion de la trésorerie ;
- pour la mise en œuvre de toutes les réglementations des domaines cités ci-dessus.

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des Ressources Humaines du 7 juin 2016, il vous est proposé ce soir au Conseil municipal :

- de demander le concours du Trésorier Municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- de dire que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée donc à Sonia ROUCAUTE, qui est Trésorière ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Oui, enfin nous avons déjà eu ce débat en Commission, nous l'avons eu sur d'autres collectivités, c'est vrai que la Trésorière ou le Trésorier perçoit une indemnité partout où il intervient, si vous pouvez nous rappeler le montant d'ailleurs de cette indemnité, Madame HELLI ? »

**Madame HELLI**

« Alors, pour la Ville ça représente aux alentours de 4 000, 4 100 € par an. »

**Monsieur DURAND**

« En sachant, qu'elle le cumule sur l'OPH, enfin qu'elle le cumule..., qu'elle y est octroyée sur l'OPH, sur d'autres institutions et c'est vrai que ça c'est toujours fait, comme le dit Madame HELLI. Mais est-on vraiment obligé de la faire à 100 %? Moi, je ne suis pas contre une indemnité de conseil. Mais est-on..., ne pourrait-on pas moduler ce pourcentage ? C'est la question que je pose. Je ne sais pas ? C'est vrai que les temps sont durs, on l'entend partout. A-t-on vraiment encore les moyens de payer à 100 % un fonctionnaire de l'État, qui est déjà rémunéré par ailleurs. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Madame DALLE ? »

**Madame DALLE**

« Moi, je voterai contre, parce que quand on est fonctionnaire, on est fonctionnaire, point. Et quand on peut donner des conseils et porter assistance on le fait. Donc, je ne vois pas pourquoi elle serait payée plus que ça ! »

**Madame HELLI**

« Elle l'était pourtant sous la précédente mandature ! »

**Monsieur le Maire**

« Bien, c'est un vrai sujet, bon. Donc, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Donc, Monsieur DURAND. D'accord ! Donc y a-t-il des abstentions ? C'est bon Madame SULPICE. Donc, moi je ne m'abstiens pas, je me cache de.... »

« ?????????????????? »

« Oh, là, là. Nicolas tu aurais pu attendre un peu. »

**Monsieur le Maire**

« Donc, je vais essayer de terminer. Donc la délibération est donc adoptée. Merci. »

***Adoptée par : 25 voix pour***

***5 contre***

*(Albine DALLE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)*

***5 abstentions***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

**Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 30 :**

**30. "Prix et qualité de l'eau – Rapport 2015"**

« Je pensais qu'on commençait par le Parc de la Victoire, autant pour moi ! »

« ?????????????????? »

« Cinq minutes ! »

**Monsieur LEFEVERE**

« Alors, ce n'est pas que je piaffe d'impatience, mais j'ai une pression terrible pour faire très vite sur ces sujets et ça n'est pas que la pression de l'eau. Alors, donc on a l'obligation chaque année de vous présenter le rapport sur le prix et la qualité de l'eau, du service de l'eau, donc c'est une délibération qui ne se vote pas et donc je vais avoir le plaisir de vous présenter en essayant d'être à la fois synthétique, mais quand même didactique parce que les sujets sont importants... »

« ?????????????????? »

« ?????????????????? »

**Monsieur LEFEVERE**

« OK ! Donc, le contrat terminera en 2017, alors je vous ai épargné quand même la lecture de ça ! En fait, le rapport, c'est ça quand même, un pour l'eau, l'autre pour l'assainissement. Alors, vous allez voir j'ai quand même fait synthétique. Et, j'ai été plus synthétique que le délégataire qui nous remet...voilà.

Alors, les chiffres clés sont les suivants : habitants et servis, on est sur l'eau, on n'est pas sur l'assainissement, donc là sur l'eau potable, donc 22 665 habitants qui ont été desservis, 8 036 compteurs abonnés, donc 1 900 000 m<sup>3</sup>, qui ont été mis en distribution cette année et 1 288 000 m<sup>3</sup>, un peu plus j'arrondis, qui ont été vendus, soit une consommation moyenne par jour et par habitant de 151 litres. Alors vous le voyez il y a un gros écart entre le 1 900 000 et 1 288 000, c'est ce qui détermine le fameux taux de rendement, donc le reste ce sont des fuites. Donc, c'est de l'eau qui a été mise en distribution, donc qui est sortie de..., entre guillemets, de l'usine, donc qui est partie en production, mais qui n'a pas été distribuée, donc vendue.

Techniquement comment ça se passe. On a à Millau 187 km de canalisations, 11 réservoirs donc qui sont situés un peu partout en ville, ce sont des réservoirs qui nous servent en fait, puisqu'on est en ville de moyenne montagne, ça nous sert à relayer l'eau et à la garder sous pression, pour la distribuer notamment sur les coteaux et dans les hameaux. Sinon, ben par exemple au « Crès », on n'aurait pas d'eau, à « Naulas » on n'aurait pas d'eau, « Saint-Germain », pareil etc...

On a deux stations de production à Millau :

- la première, qui est à « l'Espérelle » ;
- et la seconde, qui est à la « Graufesenque ».



Et vous allez le voir juste après, on a eu un incident cette année qui a nécessité de ne passer que sur une seule unité de production pendant neuf jours, suite à des problématiques de turbidité sur « l'Espérelle ». Donc, d'où l'utilité qu'on eut certains prédécesseurs à doubler l'unité de production pour qu'on puisse en cas d'accident jongler sur une deuxième unité de production, pour ne pas avoir des accidents, comme peuvent avoir des villes voisines.

Vous avez sur l'écran du bas, la conformité de la pureté de notre eau. Alors, qui n'est pas..., on a un taux à 100 % concernant les normes fixées par le Ministère de la Santé, que ce soit sur le micro bio ou sur le physico-chimique, alors bien sûr il y a des présences, mais par rapport aux normes qui nous sont imposées, on est 100 % aux normes.

Donc, le rendement de réseau cette année d'établi à 69,2 % soit le même chiffre que l'année dernière, il y a une..., on est stable, donc ce n'est pas terrible, c'est une vraie déception, je vous l'avoue, parce que bon, on met très fortement la pression sur le délégataire depuis qu'on est arrivé pour monter le taux de rendement qui était largement à la chute suite à des accidents techniques. Ce sont plus des problèmes physico-chimiques liés au traitement de l'eau par rapport au réseau qui était installé et qui ont fait que, voilà les branchements et les réseaux se sont rongés prématurément, ce qui fait qu'on a énormément de fuites, donc il y a eu beaucoup de fuites qui ont été réparées en 2014, ce qui fait qu'on a eu un bond d'à peu près cinq points du taux de rendement et malheureusement ça stagne depuis l'année dernière parce que maintenant ce sont une série de micro fuites et que c'est beaucoup plus difficile de s'attaquer à des micro fuites, parce que ça nécessite de l'écoute de nuit, de l'écoute quasi H 24, pour les repérer et pour intervenir, là où, quand on a une grosse fuite ou deux, et bien de suite on récupère cinq points de rendement assez facilement.

Donc voilà, les faits marquants de cette année, avec une vraie déception sur le taux de rendement, donc bon, vous voyez dans le détail il y a eu des investissements qui ont été réalisés, alors le délégataire est au courant et on ne peut pas dire qu'il ne fait rien, mais malheureusement l'ensemble des investissements ne parviennent pas à compenser les nouvelles fuites récurrentes qui s'ouvrent.

Les propositions d'amélioration, vous les avez ici, alors ce sont des améliorations qui sont plus du volet technique et du volet sécurité sur les différentes installations, on n'est pas sur des propositions d'amélioration sur le taux de rendement puisque là à part écouter, surveiller et intervenir à chaque fois qu'il y a des fuites, malheureusement il n'y a pas trente six solutions.

Là, vous avez une synthèse des flux, donc le million neuf produit, donc avec un symbole d'usine, même si on sait qu'on n'a pas d'usine, puisqu'on a la chance d'avoir une qualité d'eau naturelle à la sortie de « l'Espérelle », qui est assez exceptionnelle, donc qui fait qu'on n'a pas en fait d'usine de production avec un gros traitement. Donc, entre la production et la mise en distribution, ben, naturellement il n'y a pas d'écart.

Ensuite on a le volume de perte, le volume de perte là vous l'avez cette année 585 000 m<sup>3</sup> qui ont été égarés dans la nature et ensuite vous avez donc les trois flux, que ce soit ce qui sont comptabilisés, le service du réseau et la consommation en comptage. Alors, vous avez un petit diagramme entre ce qui est vendu et le nombre total d'abonnés, donc on voit que..., alors le signe positif, c'est quand même, il y a de plus en plus d'abonnés, alors même si la courbe n'est pas..., enfin ce n'est pas le « Galibier », mais on est quand même sur une courbe qui est franche, ce qui veut dire qu'il y a quand même un peu plus d'habitants, c'est une courbe aussi qui indique la population Millavoise, quoi ?

Et les volumes vendus, vous voyez, qui repartent à la hausse, alors là c'est un indicateur qui est à prendre avec des pincettes, puisque si on est obligé de vendre beaucoup plus pour compenser le nombre de pertes, ce n'est pas forcément un bon signe.

Donc, ici les besoins en eau potable, alors vous le voyez sur le volume on a 5 % de hausse et le nombre d'abonnés qui est croissant depuis 2011, de façon récurrente. La qualité de l'eau distribuée c'est là où je vous disais tout à l'heure, donc pour les apprentis chimistes, vous voyez que alors les sujets sur lesquels on est souvent attaqués, c'est les nitrates, donc vous voyez que les nitrates on est à un taux maxi dans l'année pour les 22 analyses qui ont été réalisées de 22, donc c'est le niveau maxi qui a été relevé pour un limite de seuil à 50 mg par litre. Donc, on est quand même loin du seuil qui est fixé par à la fois l'ARS et le Ministère de la Santé.

Bon, pour le reste on a une eau de très bonne qualité : calcium, chlorures, fluor, etc...

Un détail sur les fuites pour vous montrer qu'il y a quand même eu des interventions qui ont été effectuées, pour ceux qui en douteraient, donc 24 fuites sur canalisation sur l'année 2015, ce qui est 2,5 fois plus que 2014, donc vous voyez c'est là où on voit qu'il n'y a pas forcément de corrélation entre le nombre d'interventions sur fuite et le volume de fuites qu'on arrive à réparer et 213 fuites réparées en tout. Voilà, ça c'est pour l'essentiel de l'année.

Techniquement on sait qu'il nous reste encore 65 branchements en plomb, alors ça peut paraître assez surprenant pour l'année 2016, parce qu'on est quand même au 21<sup>e</sup> siècle, mais bon ça fait parti du réseau historique de la Ville et des difficultés d'intervention qu'on a..., bon voilà, on pensait qu'il nous en resterait que 30, malheureusement lors d'une dernière tranchée, on en a retrouvés 35, donc ça fait monter à 65, mais il y a un engagement ferme du délégataire de..., en fin de contrat de ne plus avoir aucun branchement en plomb sur la Ville, puisqu'ils sont interdits, quand même..., ils sont déjà interdits.

Là vous avez les indicateurs du patrimoine, donc on reprend les éléments de rendement du réseau, sachant que le « Grenelle 2 » nous impose pour la Ville en tenant compte de l'indice de croissance et de gestion du patrimoine, à un

objectif de rendement de 68,86 en sachant que si on n'était pas à ce taux-là, on aurait des pénalités qui nous seraient imposées par l'État et donc on est légèrement en dessus, mais on le tient.

Juste, allez deux diapos sur l'économie du contrat, là vous avez la facture normalisée c'est-à-dire à 120 m<sup>3</sup> d'eau potable, qui est stable, je ne veux pas vous dire qu'il y a une baisse, parce que quand on a une baisse au m<sup>3</sup> de un centime, bon je ne veux pas vous la vendre avec une baisse, donc une facture stable.

Et ensuite, une économie du contrat donc qui est en fait le bilan en matière de compte d'exploitation du délégataire, qui est déficitaire sur la partie eau potable de 73 000 €.

Donc ça c'est la partie eau potable, est-ce qu'il y a des questions sur la partie eau potable ? J'ai senti que ça vous avez passionné là. Ok ! »

**Monsieur CHIOTTI**

« Si, si j'en est une moi. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Ah ! Il y en a au moins un qui a écouté. »

**Monsieur CHIOTTI**

« On va faire vite. Non, non. Est-ce que..., je sais que la piscine est raccordée à l'eau potable de Millau. Est-ce que les fuites de la piscine sont prises en compte dans ton tableau là ? »

**Monsieur LEFEVERE**

« Alors, elles sont prises en compte, en sachant qu'on a un forage quand même sur la piscine. »

**Monsieur CHIOTTI**

« Oui, mais c'est uniquement pour l'entretien des plantes et compagnie, on n'a pas le droit d'alimenter les bassins avec quoi ? Donc, et comme je sais qu'on perd beaucoup tous les jours. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Oui ! »

**Monsieur CHIOTTI**

« Je voudrais savoir si c'était dedans ou pas ? »

**Monsieur LEFEVERE**

« Oui, naturellement. Alors, c'est dedans pour un accident qu'on a eu l'année dernière et qui a été pris en compte et le délégataire a fait marcher « l'arrêt WARSMANN » pour qu'on n'ait pas 100 % de la facture à payer, parce que sinon ils étaient en droit de nous exiger 100 % de la facture. En revanche, ça ne tient pas compte de toutes les fuites après le branchement et la piscine toutes fuites après branchement c'est-à-dire qui sont en interne à la piscine, ça en tient pas compte, pour nous ou le délégataire c'est de l'eau distribuée.

Par exemple l'année dernière, on a eu une énorme fuite au niveau de la « Graufesenque » à la descente juste derrière la serre municipale, on a perdu..., enfin je n'ai plus les chiffres en tête, mais ça se comptait en milliers de mètres cube, là typiquement on était sur le réseau public, alors on aurait pu être facturé on a demandé au délégataire de ne pas facturer et de mettre en place « l'arrêt WARSMANN ». »

**Monsieur CHIOTTI**

« Et alors, est-ce que vous connaissez la quantité d'eau par jour qui part de ce bassin de 50 mètres ou du bassin d'hiver, en plus c'est de l'eau chlorée qui s'en va dans la nature, aussi quoi ? Voilà, ce n'est pas de l'eau potable après. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Là, de tête non, mais je peux chercher et te le donner si.... »

**Monsieur RICHARD**

« Alors, la quantité on l'a effectivement, par contre je n'ai pas les chiffres avec moi et de tête je te dirais une bêtise, voilà et effectivement c'est de l'eau chlorée qui part un peu dans la nature, puisque ça rentre dans les sols et voilà où on en est, et aujourd'hui comme disent les techniciens là-bas : « On ne peut pas accéder à la tripaille ! » tant qu'on ne refera pas cette piscine. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Est-ce que c'est tout pour les questions sur l'eau potable ?

Ok ! Alors, on va passer donc à l'assainissement. Alors, assainissement bon un peu le même principe, donc ici toujours pareil, je vous rappelle la fin de contrat 2017, on est en affermage. Donc 22 894 habitants desservis, si vous me posez la question, c'est moins que la population Millavoise, c'est normal puisque je vous rappelle qu'on a le SPANC, donc l'assainissement non collectif, qui lui est géré par le Parc Naturel Régional des Grands Causses, qui en fait vient suppléer tous ceux qui n'ont pas le réseau public d'assainissement qui arrive chez eux et qui sont donc en assainissement autonome.

Donc, un taux de conformité des rejets dans la station d'épuration à 100 %, ce qui est une bonne nouvelle, donc 7 122 abonnés, et un nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes, on a cinq unités, c'est-à-dire ce sont vraiment des points noirs, ce sont des lieux sur lesquels on sait qu'on a, soit une problématique gravitaire, soit une problématique de rejets non conformes et sur lesquels on doit intervenir très régulièrement.

Taux d'évacuation des boues suivant une filière conforme 100 %, c'est-à-dire qu'on a..., même si on n'est pas satisfait du mode de gestion des boues de station d'épuration, on a quand même un taux de conformité à 100 %, c'est-à-dire que toutes nos boues sont évacuées, soit en cimenterie, soit en filières agréées, pas encore agricoles puisque..., enfin je vais en parler juste après.

194 km de réseau, c'est une des difficultés du réseau à Millau, c'est qu'on a un réseau qui est très, très, très grand par rapport au nombre d'abonnés, ce qui vient expliquer la difficulté de l'économie sur le sujet récurrent du service en régie, c'est qu'en fait voilà, on a un réseau qui est très, très grand pour le nombre d'abonnés, ce qui rend quasi impossible l'économie du service en interne. Donc un réseau de collecte de 93 km, un réseau unitaire de 36 km et un réseau de collecte des eaux pluviales de 65 km, alors ce sont des sujets qui sont importants et qu'il vous faudra garder en tête parce qu'on va vous en reparler dans le cadre..., enfin toute l'année prochaine et l'année d'après, parce que ce sont des sujets qu'on traite notamment dans le cadre de l'aménagement sur le bord du Tarn.

Une unité de dépollution, et bien c'est la station d'épuration de Millau.

Un poste de refoulement.

Le nombre de grilles et d'avaloirs, donc ce sont les bouches que vous voyez un peu partout en ville, 2 200.

Et le nombre de déversoirs d'orage, alors ce qu'on appelle les déversoirs d'orage, ce sont des aménagements de génies civils qui servent à se mettre en charge pour, lorsque qu'on a des épisodes cévenols, notamment avec de gros épisodes pluvieux, ne pas envoyer toute l'eau qui est déversée dans la station d'épuration, ce qui l'amènerait en grand danger, puisqu'elle ne serait pas en capacité de gérer 100 % du flux, donc en fait il y a un déversement naturel qui est fait dans le milieu naturel, lors des épisodes cévenols, et qui met en rade tout le réseau séparatif.

Événement de l'année 2015, je vous ai mis une photo, on a vidé les cuves de la station d'épuration pour les nettoyer et remplacer les diffuseurs d'air c'est ce que vous voyez en bas là, tout en bas de la photo de la station, c'est ce qui sert en fait à amener l'oxygène et ce qui sert le traitement physico-chimique de la station d'épuration, ce qui amène le développement de la bactérie et ce qui permet suivant les trois bassins d'arriver à la fin à une purification de l'eau.

Bon, pas de problème majeur sur la partie station d'épuration, en revanche, on a eu cette année une grosse intervention sur l'avenue « Jean Jaurès » où on a eu un curage et la pose de regards sur des réseaux bâtis, en fait on a découvert des réseaux bâtis avec..., ce qu'on a appelé techniquement des « cathédrales », c'est-à-dire des réseaux dans lesquels on pouvait passer à hauteur d'homme sous la route, dont on n'avait absolument pas la connaissance et donc dans lesquels on a passé des tuyaux et des réseaux pour les mettre aux normes cette année.

Et deuxième événement marquant de cette année, les travaux de conduite de refoulement pour le poste pour la future zone d'activité « Millau-Viaduc », puisqu'à y faire les travaux et les réseaux c'était important de pouvoir prévoir les besoins de la future zone d'activité et les besoins industriels qui vont en découler, donc vous avez un peu les mêmes diag et les mêmes stats, sur la partie assainissement.

Le nombre d'interventions en curage, que ce soit en curages curatifs ou préventifs.

La partie dépollution sur la station d'épuration.

Et ici, alors une stat importante qui est à noter, le station est chargée à 23 % de sa capacité nominale en DBO, c'est-à-dire, qu'on est loin d'être en surcapacité sur la Station d'Épuration, ce qui est plutôt de bon signe et de bonne augure en vu du futur transfert des compétences eau et assainissement à partir de l'année 2018, sur la Communauté de Communes, c'est-à-dire que la Station d'Épuration est quand même largement en capacité de gérer les effluents des Communes voisines, si elles acceptent de bien vouloir se raccorder.

Bon, quelques rappels sur la Station d'Épuration, naturellement elle est intégralement sous surveillance, alors là vous avez des analyses des CO DBO matières sèches, tout ça pour dire qu'on est conforme, on a la chance de pouvoir depuis cette année envisager un plan d'épandage agricole puisque grâce à l'effort de nos Tanneurs Mégissiers, qui se concrétise par des avenants à leur convention de rejets de leurs affluents et bien on n'a plus d'accidents de chrome, ce qui n'était pas le cas forcément au paravent et en tout cas ce qui nous empêchait d'envisager un épandage et toute mesure d'économie circulaire et donc on a la fierté de pouvoir désormais présenter des bilans propres en matière de rejets de chrome de la part de nos Tanneurs Mégissiers, et ça c'est une bonne chose parce que c'est clairement un vrai argument dans la future renégociation de la Délégation de Service Public, parce que les mesures d'économies derrière sont assez énormes, tant vis-à-vis du séchoir de la Station d'Épuration, que de la valorisation qu'on va pouvoir engendrer sur les boues, donc c'est un levier d'économies relativement important. Vous avez là les boues aujourd'hui, ça représente, allez presque 500 tonnes par an de boues, qui sont évacuées et valorisées, donc demain c'est un chiffre qu'on doit largement à la fois baisser et en faire un produit et non plus en faire une charge.

L'économie du contrat vous l'avez là, même exercice la facture normalisée à 120 m<sup>3</sup>, donc même principe, une baisse d'un centime que je n'appelle pas une baisse et là alors je suis désolé ça sort mal, mais agrandit ça ne sortait pas forcément mieux. L'économie du contrat pour le délégataire, qui affiche une perte de 78 000 € pour l'année 2015. Alors, je précise, avant que vous fassiez de mauvaises idées, quand Véolia nous dit : « Nous d'un de vue compte d'exploitation on perd 78 000 € sur l'assainissement et on perd 28 000, 30 000 € sur l'eau potable. » Ce ne sont pas des pertes qui sont impactées à la Mairie, ce n'est pas un chèque que l'on doit faire à la fin. C'est l'économie de leur contrat. Ils avaient toutes les données et c'est leur gestion, quoi ? Donc, ils nous annoncent qu'ils sont déficitaire. Voilà, pour la partie

assainissement, j'ai beaucoup d'éléments à votre disposition pour ceux qui ont des questions complémentaires techniques, sur les boues, sur tout. Voilà, pour ceux qui auraient des questions éventuelles. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Donc, moi je retiendrai, parce que j'espère qu'on aura l'occasion d'en reparler, ce que Nicolas a dit sur l'effort des Tanneurs Mégissiers, qui fait..., parce que ça nécessite de leur part un vrai investissement à la base, à la source, mais ça permet *in fine* d'avoir de plus en plus des boues de meilleures qualités au moment d'arriver et donc à la station, donc ces boues ont besoin de moins en moins de traitement de notre part, donc on fait ça, Nicolas l'a dit de l'économie. Mais surtout elles ont une plus grande capacité à être réutilisées et en particulier à être réutilisées comme apport organique sur de l'engrais, voilà. Et ça c'est très important parce que ça a un impact aussi très financier, puisque plus ces boues sont altérées et plus on est obligé de les traiter et les traiter par séchage et la facture de gaz de la Station d'Épuration, nous sommes le plus gros client en matière de gaz du Département de l'Aveyron. On est à 400 ou 500 000 €. Nicolas ? De gaz. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Je ne donnerai pas le montant de la facture. Je pourrai vous le donner si vous voulez, mais on est le premier client de Gaz de France de l'Aveyron. »

**Monsieur le Maire**

« Donc, c'est énorme, c'est énorme, voilà. Bien, c'était un rapport, nous ne le voterons pas. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

**Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 31 :**

**31. "SAGE Tarn Amont : convention pour l'animation 2016 du SAGE et du contrat de rivière"**

« Oui, donc l'objectif là c'est de soutenir les animations du SAGE et du contrat de rivière et on a un montant de soutien qui vous est proposé de 4 789,37 €, voilà. C'est ce qui est inscrit sur la délibération, donc ça concerne..., alors ça ne concerne pas toutes les prestations que pourrait nous proposer le SAGE, en revanche ça concerne essentiellement l'animation à la fois du SAGE et la participation financière au contrat de rivière, après tout ce qui est..., toute la partie animation dans les écoles par exemple, on le budgétise pour les écoles qui le souhaitent sur la partie éducation. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Là par contre nous devons voter cette convention. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 32 :**

**32. "Projet d'aménagement du Parc de la Victoire : demande de subvention Grandes Sites"**

« Alors, on va essayer de se mettre en... voilà, donc alors l'objectif de la délibération c'est de bien vouloir accorder à Monsieur le Maire à demander des subventions au titre Grands Sites, puisque c'est un projet qui représente un budget de 400 000 € étalé sur 2 ans, donc 200 000 € inscrit au titre du budget 2016, 200 000 € inscrit au titre du budget 2017. Enfin, qui sera proposé au titre du budget 2017 et comme nous sommes éligibles à différentes subventions pour ces projets, il nous a semblé naturel de ne pas passer à côté et à la demande de Monsieur le Maire, il nous semblait aussi sympathique pour tout le monde de pouvoir vous présenter le projet sur lequel on travaille, pour vous en apporter la connaissance.

Donc, ce projet, moi je vous demande de ne pas retenir forcément tout à la lettre, parce que forcément il y a du travail d'archi, il y a du travail sur lequel on a encore des réunions et on demande des petites modifications, donc reprenez vraiment les grandes intentions, qui ont guidées notre travail et celui des architectes paysagistes. Alors, là vous avez une vue très large du parc de la « Victoire », ce qui est important c'est de retenir les intentions, alors sur les intentions ce qu'il faut retenir, c'est qu'on a voulu un parc très ouvert, un parc familial et un parc dans lequel pour pouvoir réaccueillir des familles et reconvaincre des familles de venir, il faut absolument régler la problématique de la circulation. Pour régler la problématique de la circulation, deux solutions donc :

- on se propose de cantonner les véhicules dans la zone basse, avec déjà la création d'un parking que vous avez constaté, qui est ici, qui a été aménagé et bon là vous le voyez en système expérimental depuis cette semaine, on a un système de barriérage qui a été mis afin de pouvoir commencer à prendre les bonnes habitudes pour pas que les véhicules puissent rentrer dans les allées, ici, ni ici, pour qu'elles n'aillent pas dans les zones qui sont des zones poussiérées, donc on veut vraiment les cantonner sur le bas, pour garantir aux familles et aux enfants, que toute la zone du parc à partir des allées, soit une zone sans voiture. Vous le voyez ici en configuration complète, on a..., ça c'est un travail qui a déjà été effectué, il y a eu la suppression des allées dans ce qu'on appelle ici, le « Violon » parce que à l'origine ça avait été dessiné comme un violon, donc cette partie qui est ici une partie boisée, ici on a regazonné également, réengazonné les deux allées qui étaient à droite de la fontaine et dans la partie « Balitrand » ici sur la gauche, vous aurez un petit peu le même principe. Si j'arrive à remonter. Ici donc vous avez sur la partie « Balitrand », vous aurez aussi une suppression qui est proposée des différentes allées pour garder un cheminement, qui sera un cheminement unique et un cheminement, voilà de qualité, quoi ? Et en chemin pour amener les piétons de la partie haute à la partie centrale. Alors, il y a une ligne rouge là, que vous voyez en partie centrale qui traverse tout le parc, elle vous représente la géométrie du parc, parce que ce qui a été constaté c'est qu'on..., il y a eu un travail à la création du parc dont nous fêtons le centenaire l'année prochaine, tout un travail qui a été très géométrique dès sa constitution, bon alors on le voit avec les allées qui sont plantées de façon très rectilignes et parallèles et en fait on retrouve beaucoup de formes, même dans les perceptives qui sont très géométriques et c'est cette géométrie qui a guidé un peu le travail d'archi, donc sur cette partie qui est centrale et qui suit la ligne rouge, il est proposé un fil d'eau, donc sur la partie haute qui se trouve au-dessus de la fontaine, afin de permettre aux enfants et à tout le monde de se rafraîchir et c'est un peu une ligne conductrice pour aller jusqu'à la fontaine qui sera entièrement revue et je vais vous la présenter juste après ;

- la partie qui est déjà largement visible et que sans doute vous avez constaté, qui est celle du jardin botanique a été très largement ouverte, on a eu beaucoup de sélections d'espèces et beaucoup d'abatages pour en revenir à quelque

chose de beaucoup plus épuré, pour à la fois rouvrir la zone à la population et remettre en exergue toute la partie botanique qui était très cachée avant, qui était très confidentielle et afin que la population puisse s'y réintroduire et retrouver le goût ;

- et enfin autre partie qui va connaître un grand changement, vous voyez ici dans la partie qui est la pinède et la partie très ludique, où on aura un cheminement qui permettra d'accéder jusqu'au parking bas avec la création, on l'espère d'un promontoire qui passera au-dessus de la canopée et qui permettra en accessibilité personne à mobilité réduite d'avoir une vue qui est extraordinaire et pile face à la « Pouncho ».

Je boucle la boucle avec cette zone là, que je suis entrain de surligner avec le pointeur, qui est un parking, donc en version finale, on aura ici un cheminement de véhicules qui sera accessible pour que lorsqu'on a des événements en partie haute ici, on ait naturellement du stationnement sur le carré d'honneur, mais qu'on puisse avoir aussi le stationnement qui était avant dans les allées, qu'on ait exactement et on l'a ici dans la partie basse qui longe donc la voie ferrée, avec une possibilité à la fois en accessibilité PMR et en remontée pour les bus notamment ou les poids lourds qui doivent accéder ici sur la partie carré d'honneur, en compensation des allées qui seront donc perdues, puisque je vous rappelle qu'il ne sera plus possible ou en tout cas il ne sera plus demandé de se garer dans les allées du parc, on veut vraiment les sanctuariser, quoi ? C'est l'objectif pour qu'on ait des enfants qui aillent en sécurité, pour qu'on ait des familles qui aillent en confiance, il faut absolument qu'on ait plus les véhicules qui aillent dans les allées. C'est un objectif donc dès cet été, dès cette semaine, vous êtes déjà en mode fermeture des allées.

Allez on enchaîne, pardon Monsieur le Maire. »

### **Monsieur le Maire**

« Tu en parles ailleurs des dépressions ? »

### **Monsieur LEFEVERE**

« Des dépressions ?

Oui, j'en parle ailleurs, juste maintenant, alors là vous avez un visuel avec une autre problématique, qui a été techniquement très importante à prendre en considération dans le parc, c'est qu'on a une vraie problématique d'eau, alors d'écoulements des eaux lors des événements pluvieux et de gestion de l'eau, quoi globalement, puisqu'on a un réseau central et un réseau unitaire qui est pile ici en bas, alors tout en bas à gauche, qui sort sur la rue des Lilas et qui collecte l'ensemble des eaux, donc des eaux de pluie, des eaux d'écoulement, des eaux de toiture de la salle des Fêtes et aussi des eaux de pluie de tout le haut du « Crès » en plus des eaux du parc et en gros le réseau est largement sous dimensionné, donc soit on arrive à diminuer le volume d'eau qui rentre dans ce goulot d'étranglement là, qui est ni plus, ni moins qu'un entonnoir ici en bas, soit se sera..., on n'arrivera jamais à rien faire et vous voyez en fait, en vous baladant dans les allées du parc, quelles que soient les allées, ça ravine énormément dans les allées parallèles, dans les allées perpendiculaires, la zone du milieu qui est la zone centrale, on a eu l'événement l'an dernier lorsqu'il y a eu un orage pendant le « Mondial », il a fallu intervenir dans la nuit et tôt le matin pour refaire les terrains et là si vous y allez en ce moment, voilà les différents événements climatiques ont fait que ça ravine très naturellement. Donc pour piéger cette eau et éviter qu'elle ne parte dans les réseaux, on a prévu d'aménager beaucoup de zones de dépressions naturelles, donc quand on dit des zones de dépressions naturelles, ce sont des aménagements de génie végétal, donc avec des creux, qui vont être des creux, ni plus ni moins, de 60 à 80 centimètres, mais qui vont faire comme des mini dunes, des mini vagues, qui vont servir à stoker l'eau, donc vous avez..., c'est parfaitement inscrit là sur le schéma, qui serviront à stoker l'eau pendant les gros événements. Le terrain en naturel absorbera sur les jours suivants l'eau qui sera stockée et ça permettra de ne pas encombrer les réseaux pluviaux, afin d'éviter des inondations ici sur la partie basse au niveau du « Petit Montmartre » et d'éviter tous les phénomènes de ravinement du parc de la « Victoire ».

Ici, vous avez une vue des aménagements qui sont prévus sur la zone centrale, donc à la fois l'escalier d'eau, vous allez avoir un visuel qui sera un peu plus précis, là vous avez toute la partie arborée avec de nouvelles plantations qui sont prévues, je vais m'éloigner du micro, alors soit je parle trop fort, soit je suis trop près. Et donc il y aura encore de nombreux abattages, de nombreuses sélections, alors quand on dit abattage ce n'est pas uniquement au choix de la personne qui abat, c'est aussi parce qu'on a de nombreux arbres qui sont malades, on a des arbres qui sont en fin de vie, puisqu'on a des arbres qui sont..., des arbres centenaires, mais qui ont une durée de vie de 100 ans, bon malheureusement c'est parce que le parc est centenaire, qu'il ne faut rien y faire. Alors on a des sujets qui sont absolument majestueux et qu'on ne veut absolument pas toucher. Après on en a d'autres qui avaient été plantés trop en proximité, qui ont pris trop de volume et qui du coup masquent des sujets un peu plus majestueux et c'est notamment ces sujets là qui vont faire l'objet d'une sélection avec également des abattages de haies sur le même principe que la zone de « Violon », qui a été fait cette année, qui là concerneront plus la partie « Balitrand ».

Bon, là tout ça vous l'avez déjà vu. Alors, estrade et podium sur la partie de la fontaine, alors j'ai un autre visuel qui va être un peu plus parlant, puisque la zone de la fontaine qui techniquement a été très discutée et très..., attendez j'en ai un autre, je pense que c'est..., non ça doit être celui-là, c'est un peu plus loin peut-être. Ah, mais non, c'est là ici, on l'a ici. Là, vous avez les zones d'escaliers qui sont proposées, donc ce sont des escaliers qui nous permettront de traduire en plat la déclivité naturelle qu'on a, c'est-à-dire qu'on va avoir cinq zones, cinq platelages en fait, donc on aura avec des parties escaliers en central avec un filet d'eau pour toute la conduite et qui seront tout de même accessibles aux

personnes à mobilité réduite par les extérieurs pour permettre à la fois aux poussettes, aux personnes à mobilité réduite de pouvoir rentrer sur ces différentes zones enherbées. Donc vous voyez la hauteur correspond à une hauteur pour qu'une personne puisse s'asseoir et se reposer. Alors, vous voyez ce que ça donne en partie haute.

Alors, l'aménagement qui va être réalisé autour de la fontaine va être un aménagement avec un genre de scène qui va être construite, donc on oublie la partie un peu frontale qu'on a autour de la fontaine aujourd'hui, qui est vraiment une frontière, une barrière et il faut vraiment se mettre à l'idée que cette zone elle va être surélevée, permettra aux personnes de pouvoir rentrer dans la fontaine pour s'y rafraîchir avec un système de jets d'eau, qui sera un système ludique et sur la partie avant, l'objectif c'est que ce soit comme une scène pour permettre à des gens de pouvoir y jouer les jours de « Fête de la Musique », les jours de kermesse, que les enfants puissent y aller et que devant on puisse avoir comme un effet d'une scène, à une salle de spectacles, qu'on puisse avoir cet effet-là avec au fond les perceptives du parc de la « Victoire » naturellement. Donc, là vous avez une vue qui est inintéressante, naturellement tous ces aménagements là sont fait en ayant pris en considération tous les événements qui se passent déjà dans le parc de la Victoire, c'est-à-dire que les aménagements sont fait en considération des manèges de la fête foraine et qui été une contrainte technique importante et des différents aménagements..., événements qu'on peut avoir toute l'année dans le parc. Là ici, vous avez..., bon vous voyez ce que ça rend quand on est en bas, on a aujourd'hui l'impression d'une vrai frontière, demain on aura l'impression d'une scène à laquelle on peut accéder. Je m'attends à un remarque de Monsieur le Maire, non ?

**Monsieur le Maire**

« Je dirai rien ! »

**Monsieur LEFEVERE**

« Merci. Donc, voilà vous avez différents visuels qui vous montrent l'accès et la place qu'il y aura à cet aménagement.

Bon, alors le camion, il est volontaire, il n'est pas mis en disant : « Les camions pourront passer. » Mais, naturellement, enfin ils devront passer, mais il est plutôt fait pour dire : « Les camions pourront passer notamment pour les cas particuliers des différents événements ». Pour assurer les organisateurs et ceux qui s'occupent des organisateurs, parce qu'il y en a ici à mes côtés.

Donc, on revient au premier projet, il est là, donc là vous avez un visuel, qui est un visuel qui est plutôt sympa qui vous montre un enfant qui joue dans la fontaine demain et la projection de ce que sera le parc et cette fontaine, donc encore une fois, là aussi ne retenez pas forcément que le..., retenez plutôt les intentions et pas forcément le visuel précis.

En sachant, je vous montre, si j'arrive à me mettre en grand, sur la partie basse des aménagements qui sont assez ludiques, qui seront prévus donc pour meubler la partie où on a aujourd'hui des jardinières et pour continuer à y amener de la vie, parce que c'est parmi les objectifs, au-delà des objectifs simplement techniques, qui étaient de gérer la problématique de l'eau, pour y rendre de la vie et pour y rendre..., y ramener des familles et bien il faut des jeux, donc en complément des aménagements de jeux qu'on a fait en haut de l'aménagement au-dessus de la canopée, on y développera des types de jeux à grandeur un peu nature pour y amener des jeux de dames, du tennis de table ou des jeux d'échec, un peu à forme..., à taille humaine pour qu'on ait de l'attractivité sur ce parc. Je suis ouvert à vos question ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Je ne pense pas qu'il y en ait ! »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Oui, tout cela est bien sympathique en terme d'attractivité, mais *quid* de la salle des fêtes là-dedans ? C'est vrai que ça serait très bien d'avoir un ensemble complet et global. »

**Monsieur le Maire**

« C'est-à-dire, quel est le sens de votre question ? »

**Monsieur DURAND**

« Et bien, je pense que cette salle des fêtes a besoin d'être rénovée, Monsieur LEFEVERE nous présente un parc magnifique à priori, ça aurait été bien qu'à l'intérieur de cet écran se trouve aussi une belle salle des fêtes. »

**Monsieur le Maire**

« Mais, nous n'oublions pas la salle des fêtes, mais nous procédons pas après pas, voilà, mais la salle des fêtes n'est pas oubliée comme d'autres équipements d'ailleurs que nous aurons le plaisir de vous présenter dans les mois prochains. Voilà, Paris ne s'est pas construit en un jour !

Y a-t-il d'autres questions ? »

**Monsieur LEFEVERE**

« J'ai d'autres visuels, s'il faut. »

**Monsieur le Maire**

« Non, donc cette délibération donc visait à nous autoriser à demander des subventions, au-delà de la présentation esthétique et du projet. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Et bien, moi c'était tout, l'objectif de la délibération c'est d'autoriser Monsieur le Maire a demander des subventions. »

**Monsieur le Maire**

« Bien. S'il n'y a pas d'autres questions. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. Merci Monsieur LEFEVERE. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 33 :**

**33. "Modalités de publication de la liste des marchés 2015 supérieures à 15 000 € HT article 133 du Code des marchés publics"**

« Oui, merci Monsieur le Maire, au terme de l'article 133 du Code des marchés publics il y a obligation pour le service adjudicateur de publier la liste des marchés conclus l'année précédente et ce sur le support de son choix. Pour notre Collectivité c'est le site Internet de la Ville qui est retenu. Vous trouverez en pièce jointe la liste des marchés répartis sous quatre intitulés dont chaque tableau prend en compte les différents seuils de formalisation des marchés parmi lesquels :

- les marchés de travaux ;
- les marchés de fournitures ;
- les marchés de services ;
- ainsi que les marchés de prestations intellectuelles.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- de prendre acte de la liste annexée à la délibération et publiée par la commune de Millau ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la publication de la liste des marchés supérieurs à 15 000 € HT ;
- et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame GAZEL ? »

**Madame GAZEL**

« Sur la dernière page là du tableau que vous nous avez donné, il y a : « Élaboration du schéma directeur de la ville de Millau dans une tranche de 90 000 à 206 000 € ». Je voulais savoir de quoi il s'agissait, ça a été voté, ça a du..., il y a longtemps apparemment en mai 2015, si je comprend bien ? Mais, bon voilà, ça m'a échappé donc... »

**Monsieur le Maire**

« Alors, ça vous a peut-être échappé, donc c'est le schéma d'aménagement directeur que nous avons sollicité auprès d'un Cabinet, donc comme vous le relevez et le schéma rentre dans sa dernière phase de réflexion et il vous sera présenté probablement à la fin de l'automne ou au début d'hiver, voilà. »

**Madame GAZEL**

« D'accord ! Et quel était le montant de ce marché ? »

**Monsieur le Maire**

« Alors, le montant exact Monsieur DARDE, 136. C'est bon ? »

**Madame GAZEL**

« Oui ! »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il d'autres questions ? Donc, s'il n'y a pas d'autre question ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

***Adopté à l'unanimité***



### **Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 34 :**

#### **34. "Délégation de Services Public – Bassin Aquatique Municipal : approbation du contrat de délégation et choix du délégataire"**

« Oui, ce contrat de Délégation de Service Public avec le « SOM Natation » pour la gestion hivernale du Stade Nautique de la ville de Millau a pris fin le 12 juin dernier, une nouvelle procédure a été lancée par délibération le 21 janvier dernier, pour laquelle deux candidats se sont déclarés, une seule offre a été déposée en l'occurrence celle du « SOM Natation », cette Délégation de Service Public relative la gestion hivernale du bassin de 25 m et du bassin ludique, s'exerce sur une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et porte exclusivement sur la gestion des créneaux horaires d'ouverture au public :

- en période scolaire, nous arrivons à un total de 23 h 15 d'ouverture au public hebdomadaire ;
- en période de petites vacances scolaires, nous sommes à 37 h 30 d'ouverture au public hebdomadaire ;
- en période estivale l'établissement est repris dans sa totalité en régie par les services de la Ville, le « SOM Natation » propose de mettre en place de nouvelles animations telles que :
  - musicales ;
  - des aqua activités ;
  - ou encore des animations exceptionnelles ;
  - ainsi que des locations d'aquabike ;
  - des initiations aux gestes de premiers secours sont également programmées.

Les objectifs poursuivis par la Ville sont :

- l'équilibre financier de l'exploitation ;
- l'accueil du public ;
- la sécurité des baigneurs ;
- les animations ;
- et la qualité du service offert aux nageurs ;
- et enfin la continuité du service public.

La négociation entre le candidat et les Services municipaux, pour la mise au point du contrat de délégation a acté d'une augmentation des tarifs :

- pour ce qui concerne les tarifs résidents, ils sont identiques à l'année précédente, soit 2,90 € ;
- tarifs hors résidents, pour un adulte il est porté de 3,20 € à 3,90 € ;
- et enfin pour les enfants c'est inchangé, ils sont maintenu à 2,30 € pour les résidents Millavois, et 2,60 € pour les non Millavois.

Compte-tenu des sujétions imposées par la Ville, une subvention d'équilibre d'un montant de 20 000 €, pourra être versée à l'Association « SOM Natation » sur présentation des bilans financiers produits par le délégataire.

En application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et après avis favorable de la Commission des sports, il est proposé :

- d'approuver le choix du délégataire pour l'exploitation pendant la période hivernale du bassin 25 m et du bassin ludique ;
- de décider en conséquence de retenir l'Association « SOM natation », représentée par son Président Monsieur Patrick VIDAL, comme délégataire ;
- d'approuver le Contrat de Délégation de Service Public ci-joint pour l'exploitation du bassin aquatique pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour se terminer le second dimanche de juin 2019 ;
- d'approuver la grille tarifaire proposée ci-dessus ;
- et enfin d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du bassin aquatique en période hivernale. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Monsieur RICHARD, quelques informations complémentaires ? »

#### **Monsieur RICHARD**

« Oui, concernant les accords que nous avons passés avec le « SOM Natation » et son nouveau directeur, puisque vous devez savoir qu'ils ont un nouveau directeur au « SOM Natation », qui n'est autre que l'ancien DTN adjoint de la 2F2S,

Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, qui était en charge des formations, et donc je suis en contact avec lui depuis déjà 2015. On les a amenés visiter dernièrement le CNAM et vous avez pu voir dans la presse qu'il y a une convention qui vient de se signer et un partenariat entre le CNAM et le « SOM Natation », pour mutualiser certains UC, comprenez Unité de Capitalisation des Brevets Professionnels des Activités de la Natation, à savoir les UC1, 2, 3, qui sont des UC transversaux, voilà donc pour ça. On a aussi changé bien sûr quelques horaires en accord avec le directeur, en tout cas c'était à sa demande et puis on a aussi changé quelques occupations de ligne d'eau, même pas mal, pour essayer de favoriser au mieux l'intégration des nouveaux étudiants du Brevet Professionnel des Activités de la Natation, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Je ne vais pas aller voter contre, mais ce qui me gêne c'est l'augmentation des tarifs d'entrée à la piscine, pour ceux affichés à ceux d'été, on va payer 3,90 € maintenant l'entrée au bassin de 25, alors qu'on a qu'un bassin de 25 et un bassin ludique, alors que l'été on paye le même prix et on a un plongeur, une pataugeoire, ainsi qu'un toboggan, donc ça me gêne un petit peu.

Et en suite c'est par rapport aux activités, je l'ai dit le mois dernier à l'ancien Conseil Municipal, au SOM ils vont proposer des activités, il faudra payer le prix d'entrée plus l'activité pour..., alors que là cet été on paye l'activité et on a le droit de rester à la piscine derrièrement, alors je ne vois pas pourquoi on fait deux poids, deux mesures ? Voilà, c'est les seules remarques que je refais. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Moi, j'aurai une question, ce n'est pas relatif à cette convention, j'ai appris que vous négociez actuellement avec le 13DBLE, une convention à titre gracieux. Est-ce qu'on peut connaître les créneaux ? Est-ce que ça ne va pas trop empiéter sur les Millavois ? »

**Monsieur le Maire**

« Non, alors Monsieur RICHARD va vous parler des créneaux. Sur la tarification, c'est une tarification qui existe déjà pour les agents de l'État, les Forces de Police etc..., et pour les Sapeurs Pompiers, donc c'est l'application de ce même mode de tarif, voilà, sur votre première partie de question. Sur les créneaux, Monsieur RICHARD. »

**Monsieur RICHARD**

« Sur les créneaux, les Militaires notamment ceux de la 13<sup>ème</sup> DBLE se lèvent tôt et ils arriveront tôt à la piscine, puisque normalement ils devraient être dans le bassin à 7 h 15, donc normalement, ben ça n'impacte pas du tout le reste des utilisateurs de la Commune de Millau ou des écoles environnantes, par contre effectivement ce qui viennent de loin, Michel, ce qui viennent de loin puisque nous avons jusqu'à présent des écoles qui venaient..., on avait Pont de Salars, qui venait chez nous nager et d'autres écoles, ceux-là et bien on ne pourra plus les prendre à la piscine, parce que maintenant les créneaux sont saturés, entre la demande du « SOM Natation » sur des lignes d'eau complémentaires pour accueillir à la fois les BP, à la fois les sportifs de haut niveau, celle de la 13<sup>ème</sup> DBLE, qui arrivent très tôt, effectivement à un moment donné la piscine est saturée, mais on répond aux utilisateurs de la Ville, aux écoles de la Ville et bien sûr à celles de l'agglomération. »

**Monsieur DURAND**

« Juste une question complémentaire. Et est-ce que justement à Pont de Salars, est-ce que vous tarifiez justement les lignes d'eau ? »

**Monsieur RICHARD**

« Oui. »

**Monsieur DURAND**

« Oui. »

**Monsieur le Maire**

« Ça vous a été présenté dans le rapport qui vient d'être établi. »

**Monsieur RICHARD**

« Voilà, ça a un coût. Demain, je reçois d'ailleurs les collègues et on a déjà discuté avec certains directeurs d'écoles. Alors, pas les écoles primaires, parce que vous savez que l'État a mis en place depuis quelques années un plan : « Savoir nager », c'est une des priorités du Ministère des Sports, c'est pour ça d'ailleurs que les aides CNDS vont jusqu'à 17 % sur les équipements sportifs sur la partie éligible bien entendu, qui est la partie sportive. Et donc, on ne veut absolument pas couper les Écoles Primaires, puisque Nicolas peut en attester nous avons des enfants qui sortent des Écoles Primaires de Ville et des alentours, des enfants qui ont suivi le cursus à l'École Primaire sur la Ville et dans les alentours, qui savent nager, qui nagent même très bien. Donc, eux enfin, avec eux on continue à travailler dans ce sens et en suite dans le..., au niveau des Collèges, on était sur du perfectionnement à la nage, et donc là on sortait déjà un peu du cadre du plan : « Savoir nager » du Ministère. Voilà, pour info. »

**Monsieur DURAND**

« Je peux rajouter juste quelque chose ? »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur RAMONDENC, qui attend pour prendre la parole. »

**Monsieur RAMONDENC**

« Juste par rapport à la Légion, moi j'ai entendu parler de gratuité. Est-ce que c'est vrai ? »

**Monsieur le Maire**

« Ben, c'est ce que vient de dire Monsieur DURAND ! »

**Monsieur RICHARD**

« C'était il y a trois minutes Philippe ! »

**Monsieur RAMONDENC**

« Ah ! Pardon excusez-moi, je dormais. »

**Monsieur RICHARD**

« C'était ce que disait Michel ! »

**Monsieur le Maire**

« Et la réponse n'a pas changé depuis trois minutes, qui est le fait..., par contre je voudrais... »

**Monsieur RICHARD**

« C'était la gratuité. »

**Monsieur le Maire**

« Pardon, vas-y ! Vas-y. »

**Monsieur RICHARD**

« C'était la gratuité pour l'ensemble des Services de l'État, c'était déjà d'actualité pour les autres Services. Donc, on a dit : « Pourquoi, on irait assommer la Légion, voilà ? »

**Monsieur le Maire**

« Et puis, je tiens à rappeler quand même quelque chose, c'est que dès le mois de juillet de l'année dernière, au moment où la 13<sup>ème</sup> DBLE a été annoncée sur le territoire, un certain nombre d'équipements ont été identifiés, comme pouvant être des équipements utilisés par la DBLE et donc faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet de mesures de financements complémentaires pour..., donc liés à l'arrivée de la DBLE, parmi ces équipements :

- un équipement a été annoncé sur le Larzac, vous savez qu'il s'agit du Collège qui a été annoncé sur le Larzac ;
- et un deuxième équipement qui a été identifié sur notre territoire, donc en lien avec l'arrivée de la DBLE était justement la piscine de Millau, lié à la nécessité d'entraînement et de sports des militaires de la 13<sup>ème</sup> DBLE. Donc moi je me réjouis de cette identification là, puisque cela veut dire que le Président du Conseil Départemental sera à Millau le 8 juillet, pour évoquer de la même façon que ce qu'il a fait sur le Larzac avec le Collège, pour évoquer les montages financiers liés à la réhabilitation, la reconstruction de la piscine de Millau. Donc, dans les équipements vous me parlez de la salle des fêtes tout à l'heure, je vous donne une autre information complémentaire, elle n'est pas d'aujourd'hui je vous le dis, on l'a identifiée au mois de juillet l'année dernière au moment où, alors ça n'était pas public et connu, nous étions sollicités pour l'arrivée de la 13<sup>ème</sup> DBLE. Cette utilisation par la 13<sup>ème</sup> DBLE accélère la rénovation du Centre Aquatique, puisque je vous le dis la Président du Conseil Départemental et là le 8 juillet pour travailler sur le sujet, voilà. Voilà, donc vous verrez, je sais que vous êtes impatient sur la réhabilitation des structures, mais vous voyez chaque fois pas à pas, nous construisons l'avenir. Voilà.

Il faut voter la délibération. Donc, y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Elle est donc adoptée. Merci. Merci Monsieur FAYET. »

### **Adopté à l'unanimité**

#### **Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 35 :**

#### **35. "Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la rue du Champ du Prieur tranche 1 partie basse et partie Croix Gaven : partenariat avec le SIEDA"**

« Oui, dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la rue du Champ du Prieur, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique sur ce secteur par la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques. Pour ce faire, a été saisi Monsieur le Président du S.I.E.D.A., Maître d'ouvrage des travaux d'électricité en matière d'environnement sur la Commune de Millau. Ne s'agissant pas de renforcement de réseau, mais d'opération purement esthétique, la participation de la Collectivité est nécessaire.

Une première tranche sera réalisée en deux parties dans cette voie : la partie basse puis la partie « Croix de Gaven ».

La dissimulation des réseaux électriques de la rue du Champ du Prieur : tranche 1 partie basse est estimée à 79 550,50 € HT, la participation de la Commune est de 23 865,15 €, soit 30 %.

Concernant la dissimulation des réseaux téléphoniques de la rue du Champ du Prieur : tranche 1 partie basse est estimée à 17 039,25 € HT, la participation de la Commune est de 8 519,63 €, soit 50 %.

La dissimulation des réseaux électriques de la rue du Champ du Prieur : tranche 2 partie « Croix de Gaven » est estimée à 39 582,05 € HT, la participation de la Commune est de 11 874,62 €.

La dissimulation des réseaux téléphoniques de cette même tranche est estimée à 18 589,12 € HT et la participation de la Commune est de 9 294,56 €.

La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux après attachement.

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la Commune serait établie sur le montant de la facture définitive, dont une copie sera transmise par le S.I.E.D.A. à la Mairie. Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les Travaux de Génie Civil seront réalisés par l'Entreprise INEO titulaire du marché S.I.E.D.A dans cette zone.

La Commune de Millau ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux téléphoniques, ce projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécoms. La participation de la Commune du montant des Travaux de Génie Civil, sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

Après avis favorable de la Commission Environnement du 8 juin 2016, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques de la rue du Champ du Prieur Tranche 1 : partie basse et partie « Croix de Gaven ».

Donc il est demandé :

- d'approuver le projet de mise en souterrain du réseau électrique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir ;
- et d'engager les crédits nécessaires au paiement de la participation due au S.I.E.D.A. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Pour cette présentation, là aussi je voudrais attirer votre attention, cela peut paraître une délibération anodine d'enfouissement des réseaux, mais c'est là aussi encore un des éléments de notre volonté, de notre plan de mandat, de notre projet d'aménagement du Centre Ville et notre logique d'aménagement des quartiers, je dirais, bas mais sans être de relevé topographique, simplement au-dessous du Centre Historique pour arriver à revitaliser progressivement ces quartiers et à ramener de la vie en Centre Ville, alors je sais que vous avez..., vous êtes un peu moqueur ou moqueuse sur les travaux de voirie de la RD 809, mais c'est le début et c'est l'ouverture à tous ces quartiers, c'est l'ouverture à une vraie politique d'urbanisation et Madame GAZEL, c'est ce que le schéma d'aménagement directeur vous montrera

lorsque nous vous le présenterons, c'est dans ce sens que nous travaillons et que petit à petit, délibération après délibération, même des plus anodines telle que celle-là, sont là pour préparer l'avenir et sont là pour préparer progressivement l'aménagement et l'embellissement des quartiers bas de la Ville, dans un vrai souci de projet urbain, voilà. Donc, même des petites délibérations comme ça, on vient de parler de la piscine il y a un instant, vous étiez inquiet sur la piscine, vous commencez à avoir des réponses. Là, vous vous interrogez sur nos projets, nos perspectives en matière d'aménagement urbain. Vous voyez que progressivement le..., je dirais, le tableau s'organise et le tableau se structure, voilà. »

**Madame GAZEL**

« Là, pour le moment, on a des choses qui ferment plutôt en ce moment. Alors, là vous avez des projets, on est ravis de les voir ce soir, enfin là il ne faut pas trop en faire non plus, parce qu'objectivement aujourd'hui, ce qui est palpable c'est une augmentation démesurée d'impôts et des choses qui ferment à peu près partout. »

**Monsieur le Maire**

« C'est-à-dire ? »

**Madame GAZEL**

« C'est-à-dire un camping... »

**Monsieur le Maire**

« Ah ! »

**Madame GAZEL**

« ... c'est-à-dire un DUT... »

**Monsieur le Maire**

« Ah ! »

**Madame GAZEL**

« ... c'est-à-dire une licence pro... »

**Monsieur le Maire**

« Ah ! »

**Madame GAZEL**

« ... et j'en oublie, j'en passe, donc... »

**Monsieur le Maire**

« Bon, mais je comprends... »

**Madame GAZEL**

« ... on est content que vous ayez enfin pris la mesure, mais on a l'impression là que vous êtes en train d'étaler..., il y a un vieux adage qui dit : « La confiture, c'est un peu..., La culture, pardon, c'est un peu comme la confiture, moins on a, plus on l'étale. » Et ce soir, on a l'impression que vous étalez... »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais pas du tout, mais je comprends votre réaction, quand vous vous apercevez que les choses se structurent et que les choses s'organisent... »

**Madame GAZEL**

« ... se structurent deux ans et demi après ! »

**Monsieur le Maire**

« ... je comprends votre réaction épidermique, mais je comprends... »

**Madame GAZEL**

« ... deux ans et demi après ! »

**Monsieur le Maire**

« ... mais écoutez... »

**Madame GAZEL**

« ... heureusement, enfin qu'on aperçoit un tantinet de... »

**Monsieur le Maire**

« ... vous savez... »

**Madame GAZEL**

« ... structurations, enfin là on vote un parc à 400 000 €, ce n'est quand même pas un projet de mandat, une avenue avec deux rond-points, ce n'est pas un projet de mandat... »

**Monsieur le Maire**

« ... mais vous verrez, Madame GAZEL, vous verrez que petit à petit, vous savez je suis imperturbable... »

**Madame GAZEL**

« ... ben j'attends de voir, pour le moment ce que je vois... »

**Monsieur le Maire**

« ... ne vous énervez pas, Madame GAZEL, je suis imperturbable là-dessus, petit à petit nous construisons la maison, petit à petit nous mettons en place les dispositifs, petit à petit nous faisons les acquisitions nécessaires, petit à petit nous faisons les travaux nécessaires, qui mis bout à bout au final feront le projet du plan de mandat et je vous le dis, mais nous nous retrouverons dans quatre ans pour en juger et vous verrez que progressivement les choses se mettront en place, donc je suis imperturbable là-dessus. Nous avons une ligne de route qui a été fixée au début de notre mandat, dans le cadre de notre plan de mandat, on la déroule progressivement et ce qui compte c'est le résultat final et c'est dans quatre ans que nous allons le voir, donc ce n'est pas la peine de vous énerver de la sorte, il n'y a pas de souci, je comprends parfaitement votre réaction épidermique.

Ceci dit nous allons passer cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci.

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 36 :**

**36. "Mutualisation de travaux visant à la pose d'ouvrages de communications électroniques conjointement à des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité : conventions Enedis"**

« Oui, merci. Mutualisation de travaux visant à la pose d'ouvrage de communications électroniques conjointement à des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité : convention Enedis. Enedis c'est le nouveau nom donné à ERDF.

Le projet de déploiement de fibre optique privée de la Commune consiste à créer un réseau destiné à développer la fibre optique sur environ 8 km de réseau au bénéfice des Établissements Publics qui seront reliés. Ce réseau est réalisé en deux parties : les travaux de génie civil et les travaux de câblage.

Une programmation des travaux relatifs à la fibre va s'échelonner sur 3 ans : 2016, 2017, 2018.

Il est apparu opportun de mettre en œuvre une collaboration entre la Commune et Enedis dans le cadre du déploiement de la fibre, afin de mutualiser entre autres les travaux de génie civil et les travaux aériens de câblage.

Les conventions établies entre la Commune de Millau et Enedis déterminent les modalités techniques, juridiques et financières du projet.

Processus opératoire : analyse de la Collectivité des projets de travaux d'Enedis et souhait de confier la pose d'un ouvrage à Enedis pour la mutualisation des travaux, réalisation d'un devis d'étude d'Enedis pour proposition technique et financière, réalisation et acceptation de la proposition par la Commune, réalisation du projet par Enedis, réception des travaux et règlement des modalités financières.

A la fin des travaux, la Commune devient propriétaire des infrastructures souterraines ainsi déployées. Dans le cas d'infrastructures aériennes, la Commune dispose d'un droit d'usage de l'appui pour l'accroche des câbles de communications électroniques.

Aussi, après avis favorable de la Commission Environnement du 8 juin 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec Enedis ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Non, pas de question. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 37 :**

**37. "Routes Départementales n° 187 et N° 991 Millau -Plage : convention d'entretien d'ouvrage entre la Commune de Millau et le Conseil Départemental de l'Aveyron"**

« Convention d'entretien d'ouvrage entre la Commune de Millau et le Conseil Départemental de l'Aveyron.

Des aménagements de sécurité sur la chaussée des routes départementales n°187 et 991 route de Millau Plage sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Millau Grands Causses ont été réalisés.

Sont concernés les aménagements :

- route départementale n°187 : îlots centraux et marquages en résine et peinture aux droits des carrefours de Saint-Estève et du Camping Millau-Plage, marquages en résine entre le carrefour du Camping Municipal et le giratoire de la Confluence.
- route départementale n°991 : marquages en résine entre le giratoire de la Confluence et la culée rive gauche du pont de Cureplat.

Il est convenu que la Commune de Millau prend en charge l'entretien global des équipements réalisés.

Il apparaît nécessaire de conventionner avec le Conseil Départemental afin de définir les modalités d'intervention de chacune des Collectivités.

Aussi, après avis favorable de la Commission Municipale Environnement du 8 juin 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention définissant les modalités d'entretien entre la Commune de Millau et le Conseil Départemental de l'Aveyron ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absents ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***



**Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 38 :**

**38. "Travaux de mise aux normes accessibilité et amélioration énergétique du Gîte de la Maladrerie : demande de subvention"**

« Donc, la convention d'occupation du gîte de la Maladrerie qui liait le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement, le CPIE à la Ville étant échue, celle-ci souhaite orienter l'occupation de ce Gîte par une clientèle de sportifs de pleine nature qui pourrait se loger à proximité du complexe sportif de la Maladrerie : plage, espace de détente, terrains de Football et de Rugby, Stade d'Eaux Vives.

Dans cette optique, un projet de rénovation des bâtiments s'est imposé afin de les mettre en conformité avec la réglementation actuelle des normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et celles de transition énergétique pour les établissements recevant du public. Un diagnostic énergétique a été effectué. Le bâtiment est actuellement en classe E. Les travaux envisagés permettront son classement en classe C.

La globalité des travaux de rénovation et d'aménagement pour l'accueil de cette clientèle de sportifs s'élève à 210 000 € HT dont des travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique pour un montant de 123 000 €.

La Ville assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux qui se dérouleront dès cet automne pour que le Gîte soit prêt à accueillir ses premiers clients au mois d'août 2017.

Le dossier d'APD, est réalisé par une maîtrise d'œuvre (ebarchi), et permet de préciser les coûts des travaux.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses au titre du Tourisme, et de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées pour la mise aux normes en matière d'accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments recevant du public ainsi que le Fonds de Soutien d'Investissement de l'État.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- l'autorisation de solliciter tous les partenaires financiers susceptibles d'octroyer des aides pour le financement de cette opération.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de rénovation du Gîte de la Maladrerie ;

- d'approuver le plan de financement ci-joint ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir des aides les plus élevées possibles notamment auprès de tous partenaires susceptibles d'octroyer des subventions pour le financement de l'opération susvisée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Il s'agit d'avril 2017 et non pas d'août 2017, pour la réouverture. »

**Monsieur CONDOMINES**

« Excusez-moi ! Avril. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absents ? Elle est donc adoptée. Merci. Merci, Monsieur CONDOMINES. »

***Adopté à l'unanimité***

## **Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 39 :**

### **39. "Marchés nocturnes des producteurs fermiers de l'Aveyron"**

« Oui. Merci, Monsieur le Maire. Les trois dernières délibérations qui concernent les animations, que nous retrouvons régulièrement chaque année, en période estivale. Trois délibérations qui sont habituelles, la première est un peu particulière elle concerne les Marchés Nocturnes « Des Producteurs Fermiers De L'Aveyron ».

Depuis plusieurs années, la Ville de Millau accueille ces Marchés Nocturnes, organisés par « Les Producteurs Fermiers ». Ces marchés sont programmés dans le cadre des animations nocturnes du Centre Ville de Millau pendant la saison estivale. Cette année ils auront lieu le 11 juillet, le 25 juillet, le 1<sup>er</sup> août et le 15 août.

L'Association des « Fermiers De L'Aveyron » est une Association qui a pour vocation de mettre en commun l'énergie, les idées et les moyens matériels de ses adhérents producteurs fermiers pour l'organisation et la mise en œuvre de ces marchés.

L'Association les « Fermiers De L'Aveyron » est donc un outil de vente directe entre les producteurs fermiers Aveyronnais et les consommateurs.

La Ville de Millau souhaite apporter son soutien logistique, humain et financier à l'organisation de ces marchés, participant ainsi à la promotion touristique et économique de son territoire. Elle s'engage à mettre à disposition de l'Association des « Fermiers De L'Aveyron », le matériel nécessaire, l'équipement électrique et la prise en charge de la consommation électrique sur la place du Mandarous, lieu d'implantation de ces événements. La valorisation de l'ensemble de ces prestations s'élève à un montant de 20 172 €, dont le détail est annexé ci après.

En contre partie de la mise en place et de la récupération des matériels par les agents du Service des Festivités lors de chaque marché, la Ville de Millau requiert auprès des « Fermiers De L'Aveyron » une participation financière de 3 000 €. La Ville de Millau rédigera une convention fixant les modalités convenues avec les « Fermiers De L'Aveyron ».

Ainsi, après avis favorable de la Commission Événementiel du 13 mai 2016, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la mise à disposition de l'Association « Fermiers De L'Aveyron », de divers matériel (barrières, tables, bancs...) aux dates convenues;
- et de lui apporter un soutien logistique et humain ;
- de percevoir la somme de 3 000 € de la part des « Fermiers » en compensation des prestations d'installation et de récupération du matériel effectuées par le Service Festivités ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les arrêtés nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déroger à la délibération du mois d'octobre 2015 portant sur les Tarifs Publics, en accordant la gratuité du droit de place correspondant à la somme de 1 380 €, détaillée comme suit :
- 345 € pour le marché, pour 230 mètres linéaires de chalands, à 1,5 € le mètre ;
- et pour l'aide et le matériel tel qu'indiqué dans le tableau annexé. Voilà. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

### **Monsieur CHIOTTI**

« Oui, enfin moi ce qui me dérange c'est que là de nouveau il y a des Associations qui payent leurs tables, leurs chaises, leurs barrières et elles sont présent à la gorge et puis là on va déroger une nouvelle fois à la règle pour leur laisser la gratuité, quoi ? Enfin, ça me dérange un peu, quoi ? Voilà, ou on déroge à tout le monde, ou comme je disais la dernière fois aussi encore. Ou on déroge... enfin voilà ! »

### **Monsieur SOLIER**

« Je pense que les Marchés Nocturnes, on ne va plus parler de l'attrait qu'ont ces Marchés Nocturnes sur la saison estivale de Millau, depuis maintenant je crois les années 92, si je me souviens bien. Ils participent quand même à hauteur de 3 000 € pour le travail effectué par les Agents. Après, c'est un choix quand même de les aider, c'est une Association qui démarre un petit peu les fermiers, cette année, exclusivement avec nous, contrairement aux années précédentes où c'était avec l'OT, donc je pense qu'il était tout à fait normal qu'on les aide au même titre qu'ils ont été aidés les années précédentes. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. »

**Monsieur SOLIER**

« Si Élodie veut rajouter peut-être quelque chose ? »

**Madame PLATET**

« Non, juste un petit complément, c'est vrai que c'est quand même une Association qui apporte bénévolement, en fait, une animation, donc c'est vrai comme bon nombre d'Associations, mais les recettes, on va dire, les plus et les moins, qu'eux peuvent faire n'est pas l'attrait premier du tout, là c'est vraiment pour animer et c'est vrai qu'ils ont..., enfin en tout cas ils poursuivent ces activités avec peu de monde, donc bon, l'idée pour eux c'est vraiment de pouvoir continuer à animer les lundis, quoi ? Les lundis de l'été, ce n'est pas spécifiquement de pouvoir ni faire du business dessus, c'est ..., on est loin de cette rentabilité là. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Je mets donc la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 40 :**

**40. "Office du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales de Millau Grands Causses : bodegas des commerçants"**

« Oui. L'Office du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales de Millau Grands Causses assure durant la période estivale, l'organisation de manifestations commerciales, là-aussi c'est dans le but d'animer régulièrement toutes les semaines de juillet et août, plus ou moins en alternance avec les Marchés Nocturnes. Cette année ce sera le 18 août, le 18 juillet pardon, les 8 et 22 août 2016, autour des Halles.

Cette organisation implique un investissement et une mobilisation des Services Techniques de la Ville par rapport aux prestations prises en charge par ses Services :

- notamment de la Police Municipale ;
- et du Service Festivités, pour la mise en place des blancs, barrières ;
- d'alimentation en électricité.

La Ville de Millau assure aussi le lien avec la Communauté de Communes de Millau Grands Causses concernant les besoins des organisateurs pour la collecte des déchets.

La Ville de Millau souhaite apporter son soutien logistique, humain et financier à l'organisation de ces « bodegas », participant ainsi à la promotion touristique et économique de son territoire. La valorisation de toutes ces prestations s'élève à un montant de 8 258 €.

Ainsi, après avis favorable de la Commission Événementiel du 13 mai, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise à disposition à l'Association « Office du Commerce, de l'Artisanat » les diverses choses que nous avons énumérées, que je vous ai énumérées ;
- et de lui apporter un soutien logistique et humain, intégrant notamment la gratuité du droit de place. Désolé ! ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les arrêtés nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déroger à la délibération du 29 octobre 2015 portant sur les tarifs publics, en accordant la gratuité pour la mise à disposition du matériel suscité au point 1. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adopté à l'unanimité***



**Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 41 :**

**41. "12<sup>ème</sup> forum des Associations : convention de partenariat"**

« Et on terminera donc avec le 12<sup>ème</sup> forum des Associations qui aura lieu cette année au mois de septembre, mais il a été décalé un petit peu, j'ai oublié la date c'est le 10 septembre, là-aussi on est dans la même chose que les années précédentes.

La Ville de Millau, afin de mener à bien cette opération et en dérogation de la délibération du 29 octobre 2015 portant sur les tarifs publics, souhaite accorder à l'Association « Grands Causses Bénévolat », la gratuité et la mise à disposition de divers matériel.

Ainsi, après avis favorable du Comité Municipal Événementiel du 16 mai, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise à disposition de divers matériel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déroger à la délibération d'octobre 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi qu'à accomplir toutes les démarches en découlant.

Et le tout dans le but de faciliter la vie de « Grands Causses Bénévolat » simplement pour le bien de nos Associations Millavoises. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Madame TUFFERY ? »

**Madame TUFFERY**

« Monsieur le Maire, simplement c'est une coprésidence, donc il faudrait préciser, c'est Jean-Claude COULOMB et moi-même, donc je ne prendrai pas part au vote. voilà »

**Monsieur le Maire**

« Très bien. Merci beaucoup pour cette précision. Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Elle est adoptée. »

***Adopté à l'unanimité***

***(Nadine TUFFERY) ne prend pas part au vote***

**Monsieur le Maire**

« L'ordre du jour est épuisé. Monsieur ? »

**Monsieur LEFEVERE**

« J'ai juste une remarque. Ce soir, on est passé aux *ecocup* et non plus au gobelets jetables, donc merci de les laisser à vos places pour qu'on puisse les laver et les réutiliser pour la prochaine fois. »

**Monsieur le Maire**

« Cette précision technique étant faite, la séance est levée. Merci beaucoup. Bon été et au mois de septembre. Merci. »

## QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Millau, le 8 septembre 2016

Le Secrétaire de Séance

**Nicolas LEFEVERE**

Le Maire de Millau,

**Christophe SAINT-PIERRE**